

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 30 juin 2021

Projet de loi

ouvrant un crédit d'investissement de 77 000 000 francs en vue de la construction d'un bâtiment pour la Police internationale (PI), le Centre de coopération policière et douanière franco-suisse (CCPD), ainsi que pour un centre de détention administrative de 50 places sur le site du Bois-Brûlé (CDBB), commune du Grand-Saconnex

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

¹ Un crédit d'investissement de 77 000 000 francs (y compris renchérissement et TVA) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de la construction d'un bâtiment pour la Police internationale, le Centre de coopération policière et douanière franco-suisse, ainsi que pour un centre de détention administrative sur le site du Bois-Brûlé, ainsi que leur équipement.

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante :

– Terrain	30 000 francs
– Construction	51 541 546 francs
– Travaux de génie civil	857 538 francs
– Equipement	3 786 732 francs
– Honoraires, essais, analyses	10 115 511 francs
Total HT	66 331 327 francs
– TVA (7,7%) hors Terrain	5 105 202 francs
Total TTC	71 436 529 francs

– Renchérissement	1 517 224 francs
– Divers et imprévus	2 869 936 francs
– Activation de la charge salariale du personnel interne	1 127 000 francs
Total TTC	76 950 689 francs
Arrondi à	77 000 000 francs

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit d'investissement de 77 000 000 francs est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2021 sous les politiques publiques H – Sécurité et population et M – Mobilité.

² Ce crédit se décompose de la manière suivante :

– Terrain (0616 5000)	30 000 francs
– Construction (0616 5040)	71 884 000 francs
– Travaux de génie civil (0611 5010)	1 005 000 francs
– Equipement (0405 5060)	2 304 000 francs
– Equipement informatique (0615 5060)	1 777 000 francs
Total	77 000 000 francs

³ L'exécution budgétaire de ce crédit est suivie au travers de projets correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Subvention fédérale

Une subvention fédérale est prévue pour un montant de 5 037 000 francs. Elle est comptabilisée sous la politique publique H – Sécurité et population (rubrique 0616 6300) et se décompose comme suit :

– Subvention construction (0616 6300)	4 800 000 francs
– Subvention travaux (0616 6300)	237 000 francs

Art. 4 Utilité publique

Les travaux prévus à l'article 2 sont déclarés d'utilité publique.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière du canton de Genève, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1. Préambule

Le présent projet de loi a pour but de répondre aux trois impératifs suivants :

- une restructuration des activités de la Police internationale (ci-après : PI) ainsi que du Centre de coopération policière et douanière franco-suisse (ci-après : CCPD);
- une volonté exprimée par l'Aéroport international de Genève (ci-après : AIG) de reprendre, pour développer ses activités aéroportuaires, les locaux jusqu'alors occupés par la PI et le CCPD sur l'aile nord de l'aéroport;
- une volonté de la Confédération de renforcer le dispositif de renvoi des personnes étrangères, selon les mesures de contrainte de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, du 16 décembre 2005 (LEI; RS 142.20), ainsi que l'entrée en vigueur, le 1^{er} octobre 2016, des articles 66a et suivants du code pénal suisse, du 21 décembre 1937 (CP; RS 311.0), mettant en œuvre l'initiative sur le renvoi des étrangers criminels (expulsion pénale).

C'est ainsi que le présent projet de loi prévoit en substance de regrouper les principales activités de la PI et du CCPD en un seul lieu lié à la zone aéroportuaire, zone névralgique pour ces deux entités, ainsi qu'un centre de détention administrative pour traiter l'exécution matérielle du renvoi des personnes étrangères, en lien immédiat avec l'AIG¹. La création du centre fédéral d'asile (ci-après : CFA), entièrement financé et géré par la Confédération, voit également le jour à proximité immédiate des surfaces concernées par le présent projet de loi.

Le regroupement de ces entités police tant fédérales que cantonales au sein d'un même bâtiment représente de nombreux avantages. Il permet notamment de rationaliser les moyens, d'améliorer les synergies, la

¹ Dans un centre de départ séjourne principalement soit des personnes en attente d'une décision dans le cadre de la procédure Dublin, soit des personnes ayant fait l'objet d'une décision de renvoi suite à une procédure accélérée. Il convient donc de ne pas confondre un centre de départ avec un centre de détention administrative (Réponse du Conseil fédéral du 24.02.2016 à l'interpellation parlementaire n° 15.3074 déposé par Madame Christine Bulliard-Marbach).

communication et la simplicité opérationnelle. De plus, cela va permettre de libérer des locaux, en majeure partie situés dans l'aéroport, libres de loyer. Enfin, l'implantation du CDBB dans ce bâtiment est en cohérence avec les étroites interactions avec la PI et tendra également à diminuer les trajets de véhicules.

Les parcelles concernées appartenant à l'Etat de Genève, un droit distinct et permanent (art. 655, al. 2, chiffre 2, du code civil suisse, du 10 décembre 1907 (CC; RS 210)) sera signé au profit de la Confédération.

Les synergies entre ledit centre et la PI sont grandes, en raison de la proximité des deux entités; ce qui a permis de mener conjointement l'étude de faisabilité et le concours d'architecture.

La Confédération a débuté sa construction et devra, en parallèle, exécuter des travaux pour le projet de la PI, notamment des réseaux enterrés et un bassin de rétention mutualisé, dont le montant est estimé à quelque 300 000 francs. Une convention a été établie entre l'Etat de Genève et la Confédération pour régler les aspects financiers.

En date du 23 février 2017, un crédit d'étude de 3 233 230 francs (y compris TVA et renchérissement) a été adopté par le Grand Conseil en vue de la construction d'un bâtiment administratif pour la PI (anciennement nommée Police de la sécurité internationale (PSI)), du CCPD, ainsi que du CDBB (soit le centre de rapatriement à l'AIG de 50 places sur le site de Bois-Brûlé), sur la commune du Grand-Saconnex. Par la suite, un crédit supplémentaire a été demandé à la commission des travaux du Grand Conseil et accepté en date du 22 janvier 2019, portant le montant total du projet de loi à 3 853 230 francs.

Actuellement, les études sont en cours, menées par le groupe de mandataires ayant remporté le concours d'architecture. Les autorisations de construire ont été obtenues.

Le bâtiment administratif qu'occupera la PI abrite un programme complexe, car il réunit plusieurs entités aux missions certes différentes, mais dont la conduite doit être centralisée afin de tirer profit d'une meilleure cohérence organisationnelle.

Le CCPD, quant à lui, doit naturellement être relocalisé pour les mêmes motifs de cohérence organisationnelle.

Le développement des activités de l'AIG pour les prochaines années vise les locaux actuellement utilisés par la PI et le CCPD, dans la partie intitulée

« aile nord » et contraint ces derniers à déplacer le lieu de leurs activités². Il sied enfin de préciser qu'un représentant de l'AIG a été intégré aux séances de travail depuis le concours, permettant ainsi d'assurer la conformité des standards de sécurité de l'AIG.

2. Entités du projet et leurs missions

2.1 La Police internationale

La PI se compose de policiers, d'assistants de sécurité publique, ainsi que de collaborateurs administratifs. Ses missions consistent à assurer la sécurité des personnes, des biens et des lieux en lien avec les activités diplomatiques, consulaires et plus généralement internationales de Genève, ainsi que celle du site aéroportuaire. Elle accomplit également les missions qui lui sont déléguées par la Confédération dans certains domaines spécialisés comme la migration.

Ce service opérationnel est actuellement réparti dans différents secteurs de l'AIG, ainsi que sur le territoire cantonal, dans des locaux vétustes. Sur le site de l'AIG, certains exercent leur activité dans des structures préfabriquées provisoires et d'autres dans des anciens locaux industriels (amiantés pour la plupart) ne correspondant plus à leur mode de travail. De plus, les locaux pour l'accueil des migrants ne répondent plus aux exigences minimales en lien avec leurs droits.

A terme, les effectifs seront répartis à raison de 320 personnes dans le nouveau bâtiment et 100 personnes dans les bâtiments de l'AIG.

2.1.1 Les services Etat-Major

- La Centrale des opérations de la PI (ci-après : COPI)

La COPI est la centrale de transmission chargée de la conduite des engagements, de la gestion des alarmes et du lien avec les polices municipales genevoises, notamment pour les contrôles de personnes. Elle exerce ses missions en parallèle avec la centrale d'engagement et de coordination des alarmes de la police (CECAL) et assure la continuité en cas de problèmes. Elle gère aussi la vidéosurveillance sur le territoire aéroportuaire, ainsi que sur les sites de la Genève internationale. Dans le cadre de l'audit 107 de la Cour des comptes, des travaux ont été menés par la police pour rationaliser l'utilisation de ses centrales. Le besoin de continuité de l'activité a

² Voir Fiche PSIA (Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique) du 14.11.2018, Partie IIIC Fiche d'objet Aéroport de Genève, page 17.

été identifié, tant pour la CECAL que pour la centrale de vidéo-protection (CVP), la centrale contrôle (CEN-Contrôle), les calltaker et les activités de la centrale routière (CENROUT). La dimension et l'équipement de la nouvelle COPI seront adaptés afin de répondre à ce besoin.

- Le support PI (SPI)

Au quotidien, ce service assure les appuis logistiques (subsistance, transports, etc.). Il est également en charge des moyens d'accès et des bâtiments.

- La cellule de gestion de la PI (CGPI)

Cette cellule assure le suivi financier pour l'ensemble de la PI. Elle s'occupe des contrats avec les différents partenaires. Elle gère et planifie l'engagement du personnel de la PI au quotidien.

L'activité de la PI s'articule autour de 3 domaines bien définis, à savoir les milieux aéroportuaire, diplomatique et migratoire.

2.1.2 AIG

- Le poste de police de l'AIG

Ce poste traite toutes les affaires judiciaires et administratives courantes survenues sur le secteur, notamment l'enregistrement des plaintes. Il est chargé de l'ilotage et du déploiement des activités de police de proximité sur le site, notamment pour les compagnies aériennes et les commerçants. Il s'occupe de l'accompagnement à l'avion des personnes faisant l'objet d'une mesure d'éloignement du territoire. La circulation routière du secteur et la gestion de la plateforme des taxis font aussi partie de ses activités quotidiennes.

- La sécurité aéroportuaire

Le poste de police de l'AIG assure la surveillance du territoire aéroportuaire. Elle consiste à sécuriser les bâtiments, les infrastructures, ainsi que ses usagers. La PI veille au respect de l'application des ordres de service de l'AIG, principalement axés sur les accès sécurisés, le comportement à adopter sur le périmètre aéroportuaire et les règles de la circulation.

- Le groupe d'intervention de l'AIG (ci-après : PORTO)

Composée de policiers, cette unité d'élite a pour missions d'assurer l'appui du groupe d'intervention lors de détournements d'aéronefs et celui du détachement de la protection rapprochée (ci-après : DPR) pour la sécurité des personnalités, en particulier lors de leur passage

sur le site aéroportuaire. Dans le domaine migratoire, il a en outre une mission de soutien qui consiste à prendre en charge puis à accompagner jusqu'à destination, dans leur pays d'origine ou de provenance, les personnes faisant l'objet d'une mesure de rapatriement.

2.1.3 *Diplomatique*

- La sécurité du milieu diplomatique

Le poste diplomatique assure, au moyen de patrouilles pédestres et motorisées, la sécurité des représentations tant consulaires que diplomatiques, ainsi que celle des organisations internationales et intergouvernementales. Lors de conférences internationales, il élabore les concepts et assure la mise en place des dispositifs sécuritaires, notamment architectoniques, sur les sites à protéger. Le poste travaille en étroite collaboration avec ses partenaires policiers, les autorités cantonales, fédérales, militaires et protocolaires. Il assure également la protection et la gestion de la circulation lors des nombreuses réceptions données dans le cadre de la Genève internationale.

- Le DPR

Composée de policiers issus de l'ensemble du corps de police, cette unité d'élite est chargée de la protection des personnalités en visite officielle en Suisse, des représentants des autorités politiques suisses et des diplomates visés par une menace potentielle. Il s'agit du seul service spécialisé et professionnel permanent en Suisse.

2.1.4 *Migration*

- Le service asile & rapatriements aéroport (ci-après : SARA)

Le SARA se charge des enregistrements des demandes d'asile et du suivi de la procédure jusqu'à l'application de la décision du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Il est spécialisé dans la gestion administrative de tous les rapatriements aériens depuis Genève. Le SARA met actuellement à disposition 12 places d'hébergement en vue du renvoi et en assure pour l'heure la surveillance³.

³ La gestion de l'hébergement cellulaire ne correspond pas au cœur de métier de la PI. Le projet de confier à l'office cantonal de la détention (OCD) la gestion des séjours en détention administrative rend une certaine cohérence aux missions des services intervenant dans le cadre de l'exécution des renvois. En Suisse, les seules frontières extérieures Schengen se trouvent dans les aéroports, ce qui est le cas de Genève

Ce service est également en charge de l'organisation au sol des vols spéciaux et dispose de plusieurs groupes d'agents spécialement formés pour les rapatriements par voie aérienne et lors d'opérations particulièrement sensibles.

- Le bureau de la migration

Le bureau de la migration assure le suivi judiciaire lors de la reprise des affaires détectées aux points de contrôle frontière de l'AIG et travaille en étroite collaboration avec le SEM et le Corps des gardes-frontière (CGFR). Il octroie également des visas exceptionnels Schengen, des passeports provisoires suisses et gère la situation des personnes non admises sur le territoire (INAD) et couvre toute la problématique des accueils protocolaires des personnalités officielles pour les contrôles de police frontière.

- La brigade migration et retour (ci-après : BMR)

La BMR est chargée de l'organisation des renvois et des expulsions pénales ordonnés par le canton ou la Confédération. Cette brigade est composée d'agents de sécurité publique spécialement formés pour les rapatriements par voie aérienne, terrestre ou maritime. Les autres partenaires avec lesquels elle collabore étroitement pour mener à bien sa mission sont l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM), l'office cantonal de la détention (OCD), et le SEM. Sa localisation n'étant pas dans la zone prévue par ce projet, elle n'est pas directement concernée.

2.2 Centre de coopération policière et douanière franco-suisse (CCPD)

Le CCPD fonctionne toute l'année 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et compte près de 40 personnes au total. La partie suisse accueille des collaborateurs issus des polices cantonales de Genève, Berne, Jura, Neuchâtel, Fribourg, Valais et Vaud, de l'Office fédéral de la police (fedpol), de l'administration fédérale des douanes (AFD), du CGFR et du SEM.

Du côté français, ce sont des fonctionnaires des douanes, de la gendarmerie et de la police nationale qui travaillent pour le CCPD.

Les missions du CCPD se déclinent de la manière suivante :

- faciliter et accélérer la coopération transfrontalière entre la Suisse et la France en matière policière et douanière;
- assurer le bon déroulement des échanges d'informations, grâce à la concentration de données des services des deux parties réunies dans une unité de lieu;

- coordonner les mesures conjointes de surveillance dans les régions frontalières;
- préparer et soutenir les interventions transfrontalières;
- organiser les réadmissions des personnes en situation irrégulière dans un contexte franco-suisse.

3. Expression des besoins

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la police le 1^{er} mai 2016 et sa réorganisation autour de ses services opérationnels, dont l'ancienne PSI (devenue PI), la restructuration du domaine de l'asile et les conséquences dans le traitement des renvois des personnes étrangères sans statut valable rend indispensable le développement des activités de la PI. De plus, la mise en service du centre de départ fédéral va engendrer une augmentation des actions de cette dernière. La réalisation de l'ouvrage Bâtiment PI/CCPD/CDBB permettra ainsi la mise en œuvre des missions de toutes les unités tant sur le site aéroportuaire qu'au profit des mondes diplomatique et migratoire.

3.1 Police internationale (PI)

Actuellement, les locaux de la PI sont répartis dans différents secteurs, sis à l'AIG et au centre-ville. La partie principale se situe sur l'aile nord de l'aéroport. Des locaux situés dans les bâtiments du fret de l'aéroport hébergent la COPI. Le SARA se trouve dans le terminal principal 1 (T1), le DPR à la rue Eugène-Marziano et la BMR au boulevard Carl-Vogt.

Cette situation n'est pas optimale et le besoin d'un regroupement devient impératif. Il est à noter que tous ces locaux sont exigus et passablement vétustes, ayant subi les aléas du temps et ne convenant plus pour l'usage auquel ils sont destinés.

Avec la diversité de ses missions, la PI doit centraliser (coordination des opérations) les prises et les fins de service dans le bâtiment principal et diriger ensuite ses forces dans les secteurs concernés, en fonction tant des interventions que des événements à couvrir.

Concernant les unités opérationnelles de la PI, sachant qu'elles couvrent deux secteurs d'engagement que sont les milieux diplomatique et aéroportuaire (incluant la migration), l'implantation de l'ouvrage projeté doit permettre de se rendre rapidement tant sur le tarmac de l'aéroport que dans les zones où sont situées les principales organisations internationales.

En matière de rapatriements, la proximité et la connexion au réseau autoroutier s'avèrent indispensables, notamment pour assurer l'exécution des renvois. En effet, les cantons romands convoient les personnes faisant l'objet d'un renvoi ou d'une expulsion judiciaire par la route et font appel au groupe Jail-Transport System (JTS) représenté par Securitas SA⁴.

Par ailleurs, le poste de police de l'AIG et le bureau de la migration ne sont pas impactés par cette centralisation, sachant que leurs emplacements actuels se trouvent être en adéquation avec leurs missions. Il en va de même pour une partie de la BMR qui conservera une antenne à l'hôtel de police de Carl-Vogt (Vieil hôtel de police, VHP).

3.2 L'Office cantonal de la détention (OCD)

3.2.1. Traitement actuel de la détention administrative au niveau régional⁵

La détention administrative ordonnée en vertu de la législation fédérale sur les étrangers est actuellement organisée comme suit :

- l'établissement concordataire de Frambois qui dispose de 20 places et qui est géré par la Fondation romande de détention LMC (selon l'article 30, alinéa 1, lettre a, du concordat sur l'exécution de la détention administrative à l'égard des étrangers, du 4 juillet 1996 (CEDA; rs/GE F 2 12);
- l'établissement de détention administrative Favra qui dispose de 20 places et qui est géré par l'OCD; cet établissement est reconnu par la Conférence romande des chefs de département compétents en matière de police des étrangers au sens de l'article 30, alinéa 1, lettre b CEDA.

Le canton de Genève dispose actuellement d'une structure d'hébergement à l'aéroport (le SARA), géré actuellement par la PI, dont le rôle est de permettre d'accomplir, sur un même site, les derniers actes matériels du renvoi⁶. Cette structure dispose de 12 places de détention.

⁴ Cette prestation a été externalisée suite à la décision prise par la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police, en vue de bénéficier d'une desserte plus directe.

⁵ Sous réserve de la détention administrative exécutée par les cantons non parties au concordat sur l'exécution de la détention administrative à l'égard des étrangers.

⁶ Préparation du vol et accompagnement vers et dans l'avion ou en vue de l'embarquement.

3.2.2 *Amélioration des conditions de détention et des flux de renvoi et d'expulsion*

La réalisation du CDBB permettra une amélioration des conditions de détention, dans la mesure où la nouvelle infrastructure sera conforme aux exigences architecturales ainsi qu'à la programmation des locaux préconisées par la Confédération⁷, ce qui n'est actuellement pas le cas du SARA, dont les cellules ont été conçues pour une utilisation policière et non pas en vue d'un hébergement de privation de liberté.

Outre ces éléments, l'exiguïté, la vétusté ainsi que la configuration actuelle des locaux ne permettent pas de prolonger un séjour exceptionnellement au-delà de 24 heures de détention. Aucun espace dédié à la promenade, pourtant nécessaire lorsque le séjour dépasse 24 heures, n'est prévu⁸, par exemple. De plus, le secteur administratif du SARA n'est actuellement pas séparé du secteur cellulaire par une porte de quartier ni par une cloison, ce qui n'est pas conforme aux normes en matière de constructions recommandées pour l'exécution de la détention. La capacité actuelle du SARA n'est clairement pas suffisante pour absorber l'activité de renvoi et d'expulsion pénale en termes de flux.

A ces problèmes de dimensionnement du SARA, s'ajoute le fait que le cœur du métier de la police internationale pour les compétences en matière de migration⁹ n'est pas la gestion de l'hébergement de la population carcérale considérée.

Le Conseil d'Etat est d'avis que le maintien des structures d'hébergement actuelles n'est plus en adéquation avec les objectifs de développement de la politique migratoire arrêtés par la Confédération et les cantons en ce qui concerne l'exécution des renvois et ne suffira pas à absorber des situations en augmentation. Les recommandations internationales en matière d'encadrement des personnes dont le renvoi a été ordonné imposent également une meilleure prise en charge des personnes transitant par la plateforme aéroportuaire.

⁷ Par analogie au manuel des constructions dans le domaine de l'exécution des peines et mesures, Office fédéral de la justice, 2016.

⁸ Actuellement, aucun séjour excédant 24 heures n'a été enregistré au SARA. Une telle hypothèse reste néanmoins envisageable.

⁹ Article 12, alinéa 2, de la loi sur la police, du 9 septembre 2014 (LPol; rs/GE F 1 05).

Les considérations générales en matière de mesures de contraintes prévues par la LEI, de planification et de concept de fonctionnement du CDBB, font l'objet de l'annexe 6 à laquelle il y a lieu de se référer.

3.3 Centre de coopération policière et douanière franco-suisse (CCPD)

Le bâtiment projeté abritera également le CCPD, organisation binationale chargée de favoriser et de faciliter l'assistance, la coopération policière et l'échange de renseignements entre la Suisse et la France.

Le CCPD de Genève est actuellement implanté sur le site de l'AIG, côté nord (ATN) et partage le bâtiment (containers aménagés) avec la PI, à proximité immédiate de la frontière française.

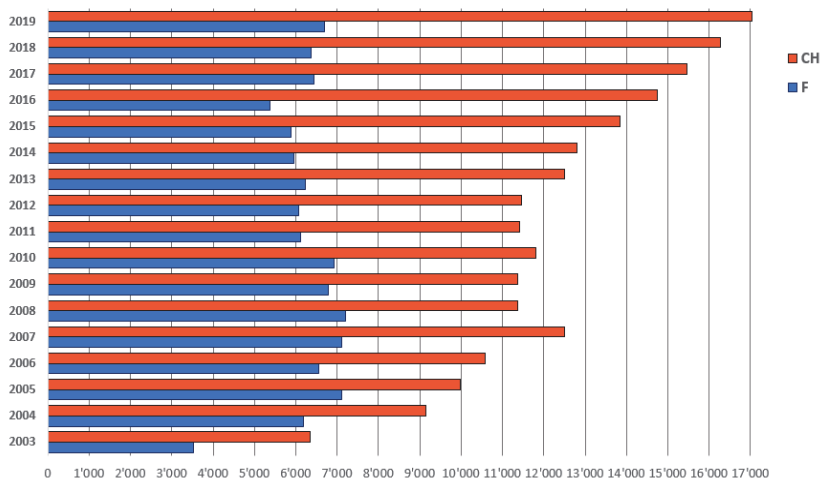
Il existe un contrat de bail entre l'Etat de Genève et l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) qui sera résilié et réadapté dans le cadre du nouveau projet, lorsque celui-ci sera mis en service. Ce contrat de bail sera donc reconduit et représentera des revenus pour l'Etat de Genève.

Le développement annoncé par l'AIG sur ce secteur, l'intérêt majeur d'implanter le CCPD à la frontière franco-genevoise, et de le conserver sur sol national sont autant d'opportunités favorables à l'intégration du CCPD dans le futur bâtiment de la PI. De plus, le site retenu, de par sa situation géographique, offre un excellent accès aux réseaux de communications français et suisses.

L'échange de données via le CCPD permet une vitesse de réaction plus élevée au niveau des polices concernées grâce à une meilleure collaboration. Pour un canton tel que Genève, avec ses activités internationales et les nombreux actes délictueux commis dans la région transfrontalière, il est impératif qu'un tel centre reste sur le territoire genevois, respectivement sur le site sécurisé des nouveaux bâtiments de la PI. La présence du CCPD sur sol genevois est d'autant plus justifiée que 50% des requêtes suisses traitées par le centre émanent du canton de Genève.

Le relogement du CCPD est aussi motivé par la pérennité de ses activités et la forte croissance des cas à traiter, comme le démontre le tableau ci-dessous.

Evolution des demandes entre 2003 et 2019



4. Programme des locaux

Le bâtiment PI/CCPD/CDBB regroupant plusieurs entités actuellement disséminées tant sur le site aéroportuaire qu'en ville de Genève, le programme est présenté par service.

Pour la PI :

Secteur administratif

- Etat-Major (EM)
- Centre administratif (ADM)
- Centrale des opérations de la PI (COPI)
- Poste diplomatique (DIPLO)
- Protection des personnalités (DPR)
- Groupe d'intervention de l'AIG (PORTO)

Parties communes

- Salles de conduite
- Poste de commandement police (ci-après : PCP)
- Salles de conférences et salles de travail

- Loge d'accueil
- Réfectoire
- Salle de détente
- Equipements sportifs
- Vestiaires (capacité 370 personnes)
- Stand de tir
- Chambre forte pour l'armement
- Zones de stockage
- Couvert véhicules spéciaux
- Parking pour les 119 véhicules de service
- 3 violons (cellules de rétention) et 3 salles d'audition

Pour le CDBB :

Secteur administratif

- Bureaux administratifs
- Bureau OCPM
- Bureau SwissRepat
- Bureau Swissport
- Centrale synoptique
- Salle de conférences
- Archives

Secteur hébergement

- Réception/SAS/locaux entrée/sortie
- Salles d'audition avec box d'attente
- Cellules doubles
- Cellules collectives 4 places
- Cellules fortes
- Cuisine à régénération
- Lingerie
- Vestiaires
- Infirmerie

- Cabines téléphoniques
- Cour de promenade

Pour le CCPD :

Il est réparti en trois entités avec chacune des bureaux administratifs et des salles de conférences :

- Partie suisse
- Partie française
- Partie commune franco-suisse

Autre entité liée à fedpol (Office fédéral de la police) :

- Service fédéral de sécurité (SFS)

5. Subvention fédérale

Les articles 15j et suivants de l'ordonnance fédérale sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers, du 11 août 1999 (OERE, RS 142.281), traitent de la participation de la Confédération aux coûts de construction et d'aménagement d'établissements cantonaux de détention administrative.

Dans ce cadre, la Confédération subventionne les établissements à un taux maximum de 60% des frais de construction reconnus, si l'établissement prévu dispose de plus de 50 places (art. 15k, al. 2 OERE). Le système de subventionnement en matière d'exécution des peines et mesures est applicable par analogie (art. 15m OERE) et le calcul du forfait par place est effectué sur la base d'une ordonnance du Département fédéral de justice et police (DFJP)¹⁰. Le montant de la subvention pourrait s'élever à 4 800 000 francs au maximum.

Toutefois, l'autorité qui examine les conditions d'octroi des subventions disposant d'un pouvoir d'appréciation important, et aucune demande formelle de subvention ne pouvant lui être adressée avant l'éventuelle adoption du présent projet de loi, il n'est à ce jour pas possible de déterminer avec certitude si le CDBB bénéficiera de telles subventions.

Les travaux exécutés pour le compte de la Confédération, par l'Etat de Genève, permettant notamment l'accès au site, feront l'objet d'une subvention

¹⁰ Ordonnance du DFJP sur les subventions de construction de la Confédération aux établissements d'exécution des mesures de contrainte relevant du droit des étrangers, du 22 septembre 2014 (RS 142.281.3).

d'un montant estimé à 237 000 francs TTC, hors imprévus, renchérissement et charges salariales internes.

6. Le centre de détention administrative du Bois-Brûlé (CDBB)

6.1 Affectation et capacité

Le CDBB sera un établissement fermé affecté à la détention administrative en application de la LEI, rattaché à un établissement principal de détention administrative, selon la planification pénitentiaire cantonale. Il offrira les mêmes conditions de détention que l'établissement principal, mais avec des prestations réduites en raison de la courte durée du séjour en son sein.

Le séjour au CDBB sera en principe limité à 24 heures, dont une nuitée au maximum¹¹, sachant qu'en cas d'hébergement de nuit à l'AIG, sa durée peut varier de 10 à 12 heures, dès lors que la personne passe la nuit en attendant de prendre un vol le matin. Au-delà, dans l'hypothèse où le départ en avion de la personne détenue n'a pu intervenir durant ce laps de temps, la personne sera réacheminée vers un lieu de détention administrative.

La capacité d'accueil du CDBB est de 50 places de détention divisées en 17 cellules doubles et 4 cellules collectives de 4 places chacune. Les cellules collectives seront utilisées davantage pour les courts séjours (délai de moins de 4 heures entre l'arrivée et le départ du centre), ainsi que pour les familles.

Le CDBB sera composé des secteurs suivants : sécurité, administration, autorités de migration, personnel, détenus, entrée/sortie et habitat. Ils seront réduits à ceux indispensables pour assurer un hébergement d'une durée d'en principe 24 heures au maximum¹².

Le CDBB n'offrira pas de prestations d'occupation en ateliers ni de loisirs, à l'exception d'une cour de promenade, afin de permettre aux personnes devant séjourner exceptionnellement plus de 24 heures¹³ de s'aérer et se dégourdir conformément aux normes suisses¹⁴ et aux standards relatifs à la détention¹⁵.

¹¹ La durée moyenne de séjour actuelle au SARA est de 3 à 5 heures sur un jour.

¹² Limite maximale recommandée par le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT). Fiche thématique, Mars 2017 (CPT/Inf(2017)3), page 4, § n° 3.

¹³ Par exemple, lorsque le retour dans l'établissement de détention administrative d'origine ne peut pas, pour des questions d'ordre logistique, être organisé.

¹⁴ Voir la jurisprudence du Tribunal fédéral : ATF 140 I 125 et suivants.

¹⁵ CPT, Fiche thématique, Mars 2017 (CPT/Inf(2017)3).

6.2 Interaction avec les acteurs du renvoi (PI, OCPM et SEM)

La PI est chargée des opérations matérielles d'exécution du renvoi, qui débutent par l'enregistrement de la personne détenue lors de son arrivée au CDBB. Une fois l'heure de départ de l'avion confirmée, la personne détenue est remise à la PI qui la prend en charge et procède selon le mode de départ : volontaire, non accompagné¹⁶ (« DEPU ») ou accompagné¹⁷ (« DEPA »).

Un pôle de compétence OCPM est prévu sur site pour procéder aux éventuelles notifications d'actes administratifs en lien avec les procédures de renvoi (comme une interdiction d'entrée en Suisse), ainsi qu'au contrôle de validité des ordres de mise en détention qui auront été établis.

Enfin, SwissREPAT¹⁸, une unité décentralisée de la division Rapatriements du SEM, se charge de la réservation du vol et de la planification du voyage de retour, en lien avec le canton concerné par le départ de l'intéressé. Une autre mission de SwissREPAT est d'accorder, sur demande, des viatiques¹⁹.

7. Ressources humaines

7.1 PI

Pour le fonctionnement général du bâtiment, les besoins de la police sont de 3 nouveaux ETP, qui se déclinent dans les fonctions suivantes :

- 2 huissiers pour tenir la loge d'entrée;
- 1 agent d'exploitation pour la maintenance et l'entretien.

Ces 3 personnes seront rattachées au service des bâtiments de la police.

Le reste de l'effectif de la PI n'est pas nouveau, mais déjà en activité et sera dès lors relogé dans ce nouveau bâtiment.

¹⁶ La PI escorte la personne renvoyée jusqu'au terminal d'embarquement.

¹⁷ La PI escorte la personne renvoyée jusqu'à la destination finale du vol.

¹⁸ SwissREPAT-Genève fournit des prestations en vue du rapatriement, par la voie aérienne, de personnes relevant du domaine de l'asile ou des étrangers.

¹⁹ Un viatique de 100 francs par adulte est accordé pour couvrir les dépenses liées au voyage. Ce montant peut être exceptionnellement porté à 500 francs pour une personne seule et à 1 000 francs pour une famille

7.2 OCD

Pour la conduite du CDBB par l'OCD, les besoins en personnel²⁰ sont de 33 nouveaux ETP, ce qui permet d'assurer un service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Ces effectifs sont répartis comme suit :

<u>Fonction</u>	<u>coeff. pour l'horaire</u>	<u>nb</u>	<u>ETP</u>
Responsable	1,0	1	1,0
Cadres ²¹	1,7	2	3,4
Agents cellulaires	3,2	3	9,6
Agents veilleurs	2,7	2	5,4
Agents réception/greffe (semaine)	1,9	2	3,8
Agent centrale 24/24	5,7	1	5,7
Agent repas/linge	3,2	1	3,2
Agent polyvalent	1,0	1	1,0
Total		13	33,1 (33)

Les postes relatifs à SwissREPAT, aux autorités de migration (OCPM) et à l'entreprise de nettoyage et d'entretien des locaux n'émargent pas au budget de l'OCD.

La PI conserve ses ETP anciennement affectés au SARA et les redéploie selon ses besoins.

8. Concept architectural

8.1 Situation

Un socle commun forme la base du bâtiment de la PI et de son voisin le CFA. Il abrite principalement les places de parking destinées aux véhicules professionnels de la PI. Grâce à la topographie du site, ce socle sert de plateforme d'arrivée publique en partie haute (sud) et ménage une zone sécurisée en partie basse (nord). L'entrée au site pour tous les utilisateurs se fait depuis le chemin du Bois-Brûlé. La plateforme constituée par le socle joue le rôle de répartiteur des flux entre les 2 bâtiments. Elle conduit au

²⁰ Il s'agit uniquement du personnel de l'OCD. On applique un taux d'encadrement, calculé sur le nombre moyen d'occupants, de l'ordre de 60 personnes détenues par jour.

²¹ Sous-chefs.

bâtiment de la PI, près de l'accès au périmètre et au centre de requérants d'asile. Dans la partie basse du site, une zone de préparation et un accès direct à l'aéroport a été ménagé pour la PI. La construction allongée constitue un type de bureau flexible avec beaucoup de surfaces de façade donnant sur le parvis avec parking pour les visiteurs. Alors que le centre d'asile s'intègre dans l'espace vert existant, le bâtiment de la police domine et donne ainsi une identité propre à la place.

8.2 Répartition de l'occupation

Le projet est conçu sur quatre étages supérieurs, un rez supérieur, un entresol, un rez inférieur et un niveau au sous-sol. Les dimensions de la partie hors sol sont de 81,74 m/16,74 m. La hauteur totale du bâtiment mesurée depuis le point le plus bas est de 22,02 m, celle mesurée depuis le rez supérieur est de 17,02 m.

Les utilisateurs du CDBB occupent l'entresol ainsi que l'aile droite des rez supérieur et inférieur. Ceux du CCPD occupent le 1^{er} étage. Ceux de la PI sont répartis dans le reste du bâtiment et occupent les niveaux 2 à 4.

8.3 Aspect architectural et fonctionnel

Le bâtiment est clairement structuré en plan et en coupe et traduit le programme de façon optimale. Le corps allongé est articulé autour d'un noyau massif qui contient les circulations verticales et les techniques. Les postes de travail situés à proximité immédiate des façades, juste derrière des fenêtres déployées en toute hauteur, bénéficient de lumière naturelle. Une trame constructive de 1,30 m permet une flexibilité maximale : des bureaux fermés privatifs ou collectifs aussi bien que des plateaux paysagers sont possibles. Le dernier étage offre une hauteur libre de passage de 4,20 m, ce qui permet de placer les techniques, la salle de sport et le stand de tir. A cet étage, la lumière naturelle est importante et les façades sont entièrement fermées, contrastant avec les étages inférieurs. Au rez-de-chaussée se trouvent le hall d'entrée public et le réfectoire. La vue offerte aux visiteurs et aux utilisateurs sur les pistes à travers la grande fenêtre panoramique permet de situer le bâtiment dans le contexte immédiat de l'aéroport. La façade d'entrée sur le parvis minéral présente un accès vitré bien distinct, tandis que le reste est opaque et protégé visuellement et physiquement de l'extérieur. Les garages des véhicules d'engagement de la police sont placés au rez inférieur pour les véhicules de faible hauteur (passage libre 2,30 m) et au sous-sol (-1) pour ceux de grande hauteur (passage libre 3,00 m). Chaque garage a son entrée indépendante qui s'oriente sur la partie sécurisée du périmètre, côté nord.

9. Description générale des travaux

9.1 Sols

Des chapes sont prévues pour limiter la propagation des bruits solides dans certaines zones. Afin d'optimiser la construction et de réduire le volume du bâtiment, les étages de bureaux présentent un tapis posé sur une mince couche d'égalisation coulée sur la structure porteuse.

L'entrée est pourvue d'une chape en béton ciré. Les espaces destinés aux bureaux sont prévus en moquette.

Les espaces de détention et les sanitaires sont prévus en carrelage grès de cérame ou matériaux similaires répondant à des critères d'hygiène élevés ainsi qu'une résistance mécanique adaptée à la détention.

9.2 Plafonds

Les plafonds sont prévus en béton brut dans tous les locaux. Des plafonds hybrides y sont ajoutés selon les besoins de confort thermique et/ou acoustique. Le béton sera traité selon l'activité du local (anti-graffiti, lasure, laque, etc.).

Les couloirs sont pourvus de faux plafonds, permettant de placer les conduites des fluides et des techniques du bâtiment.

Les plafonds du bâtiment annexe sont prévus en tôle métallique trapézoïdale.

9.3 Murs, cloisons

Les murs sont en béton apparent traités ou non selon l'activité dans le local (anti-graffiti, lasure, laque, etc.). Ils peuvent également être recouverts de revêtements de finition (carrelage) pour les parties proches de zones humides ou répondant à des critères d'hygiène élevés.

Les cloisons de séparations légères sont soit réalisées en panneaux sandwich préfabriqués, soit réalisées sur place. Leur épaisseur et leur composition varient selon les exigences acoustiques. La finition sera prévue en couche de dispersion ou similaire facilitant ainsi l'entretien et la remise en état des locaux.

9.4 Composition des façades

Les fenêtres sont en métal afin de répondre au mieux aux exigences de sûreté tout en garantissant une unité architecturale. Ces fenêtres sont de types variables, certaines étant des éléments vitrés toute hauteur, d'autres des éléments vitrés ponctuels dans de la maçonnerie. Dans ce cas de figure, la maçonnerie est isolée et capotée avec un élément métallique. Les vitrages sont triples avec une valeur U de 0,7. Conformément au concept de sûreté du

site, une part des éléments vitrés répond à des classes de résistance spécifiques (P7B de la loge par exemple). Les portes donnant sur l'extérieur sont en métal.

La façade de l'annexe est quant à elle en polycarbonate.

L'ensemble des fenêtres est pourvu de stores à lamelles.

9.5 Aménagements extérieurs

Les aménagements extérieurs sont majoritairement dédiés à la circulation de véhicules; les surfaces sont par conséquent prévues en enrobé carrossable.

Le site est clos par des aménagements conformes au concept de sûreté souhaité par la Police avec une double ligne de défense, une en périphérie du site composée de murs en béton haut ou du côté de la route du Bois-Brûlé, d'un barreaudage métallique haut, le tout fermé par un portail sécurisé et des bornes escamotables de sécurité, et l'autre à l'intérieur du site est un portail fermé sécurisé par un contrôle d'accès.

Un éclairage de sûreté est mis en place.

Les évacuations des eaux de surfaces sont prévues.

9.6 Toiture

La toiture du bâtiment principal est isolée, étanchée, couverte de gravier et a pour objectif de retenir les eaux de pluie. La toiture de l'annexe est aussi pourvue d'un complexe végétalisé extensif qui accueillera les orchidées sauvages identifiées sur le site.

La dalle supérieure du parking est étanchée.

10. Concept énergétique

L'ouvrage est conçu conformément aux dernières lois, normes, règlements et directives en vigueur, notamment les modifications du règlement d'application de la loi sur l'énergie, du 31 août 1988 (REN; rs/GE L 2 30.01), adoptées le 5 juin 2019 et entrées en vigueur le 12 juin 2019, qui prennent en compte le MoPEC 2014 (Modèle de prescriptions énergétiques des cantons). Ce bâtiment atteint la « très haute performance énergétique – THPE 2000W » selon le devoir d'exemplarité des bâtiments publics.

Le concept énergétique a comme objectif d'optimiser l'ensemble des mesures architecturales et techniques pour atteindre ce standard.

Calcul des consommations énergétiques

Les consommations énergétiques finales prévisibles en conditions normales d'utilisation, sont :

- 422 000 kWh/an (46,47 kWh/m²/an) de chaleur pour la production du chauffage et de l'eau chaude;
- 235 000 kWh/an (25,88 kWh/m²/an) d'énergie thermique pour le rafraîchissement;
- 65 170 kWh/an (7,18 kWh/m²/an) d'électricité pour la technique globale du site (chauffage, ventilation, rafraîchissement et sanitaire);
- 537 600 kWh/an (59,20 kWh/m²/an) d'électricité pour l'éclairage global du site;
- 188 600 kWh/an (20,77 kWh/m²/an) d'électricité pour les équipements d'exploitation du site (ascenseurs, postes de travail, informatique, centrales courant faible).

La surface de référence énergétique du projet est de 9 081 m². Ainsi, les frais globaux en énergie du bâtiment peuvent être estimés à 126 033 francs HT par an pour la chaleur, la ventilation, le rafraîchissement et l'électricité pour ces techniques, et à 152 502 francs HT pour l'électricité, l'éclairage et les équipements d'exploitation (énergies non soumises à la TVA), dès la mise en service.

11. Concept technique

11.1 Chauffage

Le concept de production de chaleur du bâtiment d'une puissance de 300 kW repose sur une solution minimisant l'impact environnemental, grâce à un raccordement à GeniLac en partenariat avec les Services industriels de Genève (SIG).

La production d'eau chaude sanitaire (ECS) est également assurée avec le raccordement à GeniLac. Cette production d'ECS est réalisée depuis un réseau spécifique sur le collecteur de chauffage assurant la distribution de chaleur dans le bâtiment.

La loi sur l'énergie, du 18 septembre 1986 (LEn; rs/GE L 2 30), exige que la part d'énergie renouvelable pour la production d'eau chaude sanitaire soit au minimum de 50%. Cette exigence est assurée grâce à la production de chaleur depuis le réseau GeniLac.

La distribution de chauffage est assurée depuis un local technique localisé au 1^{er} sous-sol du bâtiment; il est prévu 7 départs de chauffage pour les différents secteurs de distribution.

Les affectations diverses du bâtiment impliquent la mise en place de différents types d'émetteurs. Les éléments à prendre en considération quant à leurs choix sont :

- la sécurité, notamment dans les zones de détention;
- la réactivité dans les zones à occupation et apports variables;
- la simplicité et le prix dans les zones moins nobles et ne nécessitant pas de rafraîchissement telles que dans les vestiaires;
- l'intégration dans les zones administratives.

Ces réflexions ont permis de définir les principaux émetteurs de la manière suivante :

- zones de détention : chauffage de sol;
- bureaux et zones administratives : plafonds actifs;
- salles de séance : plafonds actifs et complément par ventilo-convecteurs;
- zone COPI : plafonds actifs pour l'acoustique et diffusion d'air par le sol dans les équipements d'exploitation par batteries terminales;
- PC police : traitement de l'air par monobloc;
- zone réfectoire : plafonds actifs pour l'acoustique et diffusion d'air complémentaire par batterie terminale;
- salle de gymnastique, dojo et stand de tir : traitement d'air par des monoblocs;
- vestiaires et stockage : chauffage uniquement par radiateurs.

Le plafond actif de type « îlot » assure le chauffage ou le rafraîchissement.

L'émission de chaleur dans les vestiaires et les locaux annexes est assurée par des radiateurs basse température. Des vannes thermostatiques sont installées sur chaque corps de chauffe.

Le chauffage de sol assure le chauffage ou le rafraîchissement. Les zones de régulation sont définies en fonction de l'orientation des locaux. Deux verticalités sont installées dans les courettes techniques alimentant les collecteurs du chauffage de sol. Afin d'avoir le plus d'émission de chaleur dans les zones souhaitées, les conduites dans la chape sont positionnées en partie inférieure.

L'émission de chaleur et de rafraîchissement effectuée par l'air est réalisée selon deux modalités, en fonction des zones et des types d'affectation, par un monobloc dédié ou par des batteries terminales. La régulation de la température se fait en fonction de la température ambiante dans ces zones.

11.2 Installations de froid

La puissance de rafraîchissement nécessaire raccordée sur GeniLac est de 200 kW. Pour le rafraîchissement de l'air en été, l'eau du lac est utilisée en hydrocooling, système permettant un rafraîchissement, pour une amélioration du confort estival sans nécessiter l'utilisation de machine de froid ou pompe à chaleur réversible.

La distribution de froid est assurée depuis un local technique localisé au 1^{er} sous-sol du bâtiment; il est prévu 6 départs de rafraîchissement pour les différents secteurs du bâtiment. Les émetteurs de rafraîchissement sont les mêmes que ceux utilisés pour l'émission de chaleur.

Le froid complémentaire dans les locaux à forte occupation se fait par le biais de ventilo-convecteurs, lesquels sont raccordés sur la distribution de froid des plafonds actifs. Chaque ventilo-convecteur est équipé d'une vanne motorisée. La régulation se fait par sonde de température ambiante. Un réseau dédié alimente les ventilo-convecteurs des locaux IT.

La mise en place d'un réseau de froid de process est prévu pour le rafraîchissement des locaux IT ainsi que dans le local technique de la COPI.

Les gains solaires sont maîtrisés par une protection solaire sous forme de stores extérieurs à lamelles et par une rationalisation des surfaces vitrées des façades.

11.3 Installations de ventilation

L'ensemble des systèmes de ventilation sont de type double flux avec une récupération de chaleur à haut rendement.

De manière générale, vu la proximité de l'AIG et la qualité relative de l'air environnant, l'installation d'un système d'ionisation est prévue pour chaque monobloc. En complément, il est également prévu un système de désenfumage dans les couloirs des cellules et violons.

11.4 Installations sanitaires

Utilisation d'appareils sanitaires et de robinetterie économiques en eau, robinetterie eau froide temporisée pour les groupes WC, chasses d'eau bi-commandes de 6 et 3 litres.

Système séparatif complet pour les eaux usées, les eaux claires et les eaux grasses de la cuisine de régénération. Gestion des eaux de pluie pour les différentes toitures de l'ouvrage, avec rétention en toiture au moyen de naissances à débits limités, pour laminer le débit et diminuer les débits d'écoulements dans les canalisations. La gestion des eaux de pluie des aménagements extérieurs se fait au moyen d'un bassin de rétention enterré équipé d'un régulateur de débit.

Une station de lavage des véhicules est prévue.

Une défense incendie automatique est prévue, selon le concept sécurité, pour le parking, d'une part, et pour les locaux de détention, d'autre part.

11.5 Installations électriques

11.5.1 Appareils et installations à courant fort

Une cabine de transformation MT/BT intégrant un transformateur de 1 000 kVA est prévue dans le bâtiment.

Un local TGBT (tableau général basse tension) est prévu pour l'ensemble des tableaux électriques de la distribution principale courant fort du bâtiment et des tableaux électriques dans les étages permettant la distribution secondaire.

Une liaison avec le système Adb (automatisme du bâtiment) est réalisée afin de permettre les relevés d'alarmes et de comptages.

Un groupe de secours de 630 kVA est prévu pour permettre l'alimentation de l'ensemble des installations sensibles du bâtiment.

Les équipements d'alimentation sans interruption prévoient 3 onduleurs afin de permettre la continuité des services des installations vitales. Le premier est dédié à la centrale d'appel, tandis que le deuxième est mis en place pour le poste de commandement, et ils fonctionneront en redondance. Le troisième a pour objectif d'alimenter la distribution informatique, les prises spécifiques et l'éclairage des zones sensibles pour le reste du bâtiment.

Les distributions dans les étages se font par un réseau de chemins de câbles horizontaux ainsi qu'un réseau de canal d'allège courant le long des façades assurant une flexibilité des installations électriques.

11.5.2 Eclairage

Afin de réduire au maximum les besoins énergétiques, le concept d'éclairage vise une solution 100% LED. Les valeurs du projet correspondent à l'utilisation prévue, fondées sur les exigences des normes européennes SN EN/12464-1 et SIA 387/4.

La gestion de l'éclairage se fait par détecteur de présence et de luminosité en fonction de l'apport de lumière naturelle, y compris pour les luminaires sur pied dans les bureaux. Les zones dévolues à la détention sont munies d'interrupteurs afin de répondre à cette affectation spécifique. Les luminaires prévus sont de type Minergie.

La toiture du bâtiment principal est prête à recevoir des panneaux solaires photovoltaïques afin de couvrir partiellement les besoins des utilisateurs en électricité ainsi que pour la consommation électrique des pompes à chaleur. Néanmoins, la surface de toiture est insuffisante pour répondre aux objectifs fixés par l'office cantonal de l'énergie (OCEN) suite à la modification du REn (art. 12B et 12C). Le projet est soumis à dérogation uniquement sur ce point dans le cadre du standard THPE 2000W.

Les toitures principales sont mises à disposition d'un tiers investisseur qui installera la centrale photovoltaïque. En contrepartie, l'Etat de Genève consommera l'électricité photovoltaïque à un tarif préférentiel.

11.5.3 Télécommunication

Les installations de télécommunication répondent aux besoins des utilisateurs et ont été développées avec l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) sur la base de ses directives. Le bâtiment sera raccordé sur le réseau de fibre optique Etat.

11.5.4 Informatique

Chaque place de travail est équipée selon les normes de l'OCSIN, en termes de postes fixes et d'ordinateurs portables ainsi que des logiciels bureautiques associés. Le déplacement de la COPI créera de surcroît 6 nouvelles places d'opérateurs entièrement équipées.

La mise en place des équipements réseaux actifs et passifs comprend le câblage, les routeurs, les switches, les téléphones, les armoires techniques et les onduleurs.

L'activation des charges des ressources humaines de l'OCSIN est effectuée au tarif en vigueur. Le chiffrage est basé sur des critères établis pour des projets similaires et comprend la gestion du projet et la coordination technique.

11.6 Sûreté (du site et du bâtiment)

La sûreté du site prévoit la mise en place de deux lignes de défense, la première isolant le site des espaces de l'AIG, du CFA ainsi que de la route du Bois-Brûlé, la seconde sécurisant la partie inférieure des espaces extérieurs à l'intérieur du périmètre de l'esplanade d'entrée supérieure.

La partie intérieure du bâtiment au rez supérieur est protégée, dans sa partie tournée vers l'entrée dans le site, par un mur bélier. La loge est aussi pourvue dans sa partie inférieure d'un mur bélier, ainsi que de vitrage blindé pour la partie supérieure. Les locaux du COPI sont protégés visuellement par un mur maçonné et isolé pour les parties faisant face à l'esplanade d'entrée ou au parking P48.

L'ensemble des portes donnant sur l'extérieur ainsi que les portes des locaux sensibles sont sous surveillance par des contacts permettant d'identifier si une porte est ouverte ou non verrouillée, afin de prévenir le plus tôt possible des actes de malveillance. Un système de contrôle d'accès est prévu pour le parking ainsi que sur les locaux sensibles ou zones techniques. Une vidéosurveillance est prévue sur l'ensemble des portes donnant sur l'extérieur ainsi que sur les accès aux locaux sensibles (zone rouge dans les plans de zoning sûreté).

S'agissant du CDBB, une vidéosurveillance est également prévue sur les parties de circulation, ainsi que des accès aux locaux sensibles (zone rouge dans les plans de zoning sûreté)

11.7 Equipement de sécurité

Un concept de sécurité incendie a été mis en place par un mandataire spécialisé et reconnu par l'association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI).

Concernant les voies d'évacuation, une spécificité a été convenue avec la police du feu pour les couloirs de la détention devant les cellules. Afin de garantir l'évacuation des détenus accompagnés de personnel de la détention, une installation de désenfumage est mise en place. Une colonne sèche est installée comme dispositif d'extinction dans les zones des cellules et les violons. Une installation de sprinkler est mise en place dans le garage, ainsi que pour les cellules.

Le bâtiment est couvert par une installation de détection incendie totale et une protection contre la foudre est prévue. Le projet prévoit, par ailleurs, la mise en place de 2 bornes hydrantes.

11.8 Maîtrise des intervenants sur le chantier

Un dispositif de contrôle d'accès et de conformité des intervenants est prévu, en collaboration avec les commissions paritaires, afin de lutter contre le travail au noir et d'améliorer la sécurité.

11.9 Mesure et suivi énergétique

Les installations sont instrumentées afin de suivre les consommations d'électricité, d'énergie thermique et d'eau. Ces mesures permettent de garantir une analyse énergétique, un ajustage et un suivi des performances du bâtiment.

11.10 Automatisation du bâtiment

Toutes les installations techniques de chauffage et de ventilation seront pilotées par un système de gestion centralisé permettant d'optimiser le fonctionnement des installations et de maîtriser ainsi la consommation d'énergie.

12. Planning des travaux

Il est prévu de démarrer les travaux préparatoires dès le premier trimestre 2022, par les travaux forestiers (défrichage) et l'abattage des arbres. La livraison est prévue pour mi-2025.

13. Coût de l'ouvrage

Le coût proposé par le présent projet de loi se décompose comme suit :

A. Terrain

1. Terrain	30 000 francs
Total TTC chapitre A terrain	30 000 francs

B. Construction

1. Travaux préparatoires	3 952 231 francs
2. Bâtiment	36 919 614 francs
3. Equipements d'exploitation	2 917 640 francs
4. Aménagements extérieurs	5 311 668 francs
5. Frais secondaires	3 297 931 francs
Total	52 399 084 francs
Honoraires	10 115 511 francs
Total construction HT	62 514 595 francs
TVA (7,7% du total B)	4 813 624 francs
Total TTC	67 328 219 francs

6. Renchérissment (estimation selon détail annexé)	1 517 224 francs
– Divers et imprévus 4,5% sur les codes de frais de construction (CFC) 0 à 4 y compris honoraires et TVA	2 869 936 francs
– Activation de la charge salariale du personnel interne	1 127 000 francs
Total TTC chapitre B construction	72 842 379 francs

C. Equipement mobile

9.1. Mobilier à usage général	2 137 662 francs
9.2. Introduction de la fibre sur la parcelle (CFC 1)	99 165 francs
9.3. Installation de télécommunication	1 549 905 francs
Total HT	3 786 732 francs
TVA (7,7% du total C)	291 578 francs
Total TTC chapitre C équipement mobile	4 078 310 francs

Total TTC chapitres A, B et C	76 950 689 francs
Total TTC arrondi à	77 000 000 francs

D. Investissement net

Coût total TTC	77 000 000 francs
Subvention de la Confédération	- 5 037 000 francs
Investissement net	71 963 000 francs
Volume SIA 416	52 601 m ³
Surface brute de plancher	14 760 m ²

Ces données permettent de calculer les coûts unitaires suivants, y compris les honoraires et la TVA.

CFC 2	Volume SIA 416	756 fr./m ³	(hors TVA 702 fr./m ³)
CFC 2	Surface brute	2 693 fr./m ²	(hors TVA 2 501 fr./m ²)
CFC 2+3	Volume SIA 416	815 fr./m ³	(hors TVA 757 fr./m ³)
CFC 2+3	Surface brute	2 907 fr./m ²	(hors TVA 2 699 fr./m ²)

14. Charges de fonctionnement liées et induites

14.1 Charges fonctionnement liées

Aucune charge de fonctionnement liée n'est nécessaire pour la réalisation de ce projet.

14.2 Charges financières

Au terme du projet, les charges financières pour une année complète représentent 3 275 920 francs dès 2026, soit 1 078 995 francs d'intérêts et 2 196 925 francs d'amortissement.

14.3 Charges d'exploitation de l'office cantonal des bâtiments (OCBA)

Le coût récurrent des dépenses de biens et services (nat. 31) pour exploiter le bâtiment dès 2025 représente environ 916 595 francs TTC par an, à charge de l'OCBA, et se décompose comme suit :

- la maintenance et l'entretien des installations techniques de chauffage, de ventilation, de rafraîchissement et de sanitaire, s'élèvent à 107 060 francs TTC par an environ;
- les frais de maintenance des installations de sécurité (soit la sonorisation, l'éclairage de secours, la détection incendie, le groupe de secours, les onduleurs, les extincteurs et les exutoires de fumées, ainsi que les frais de maintenance des installations de sûreté, de contrôles d'accès et de vidéosurveillance) s'élèvent à 70 000 francs TTC par an;
- les frais de maintenance des ascenseurs et des installations spécifiques liés sont estimés à 11 000 francs TTC par an;
- les frais de nettoyage des locaux sont estimés à 450 000 francs TTC par an;
- les frais de consommation énergétique sont estimés à 278 535 francs.

Ces charges d'exploitation récurrentes ne sont pas couvertes par le budget courant de l'office.

14.4 Charges d'exploitation de l'OCSIN

Les coûts de fonctionnement annuels pour les réseaux et équipements informatiques totalisent 210 630 francs TTC, 59 890 francs pris en charge par les budgets de fonctionnement existants et 150 740 francs supplémentaires, dès 2025.

14.5 Charges d'exploitation de l'OCD et de la police

Pour la police, les charges de personnel supplémentaires se montent, à partir de 2025, à 274 697 francs par an, soit 3 ETP correspondant à 2 huissiers

(90 300 francs/huissier/an) et un agent d'exploitation (94 096 francs/an). Ce dernier devra être engagé 6 mois avant la mise en service du bâtiment, afin de suivre tous les travaux de finition et avoir une connaissance complète du bâtiment. Les huissiers seront quant à eux engagés à la remise du bâtiment.

Pour l'OCD, les charges de personnel supplémentaires se montent, à partir de 2023, à 4 028 080 francs par an, soit 33 ETP. Les nouveaux collaborateurs pénitentiaires doivent suivre une formation initiale, puis fédérale, et acquérir une expérience professionnelle avant de pouvoir exercer leur activité. Ce délai tient compte d'une période de prise en main des nouveaux locaux, raison pour laquelle les effectifs sont recrutés 12 à 18 mois avant la mise en exploitation du bâtiment.

Le total s'élève ainsi à 36 ETP pour un montant total de 4 302 777 francs.

L'augmentation des dépenses générales de l'OCD, soit 511 500 francs, concerne principalement les frais directs liés aux détenus (nourriture, fournitures pour le nettoyage et l'hygiène, etc.). Ces charges de fonctionnement interviendront progressivement dès l'ouverture du bâtiment.

Les forfaits journaliers seront facturés par un établissement de détention administrative dont le CDBB sera une annexe. Les frais d'hébergement dans la zone d'accueil de nuit à l'aéroport (« Night Stop ») sont facturés selon un forfait de 300 francs par l'OCD, en se fondant sur la convention conclue entre la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), le canton de Genève et le consortium Jail-Transport System (JTS).

15. Revenus de fonctionnement induits

Le total des revenus induits s'élève à 709 021 francs.

15.1 OCD

Les revenus supplémentaires induits par ce projet sont globalement estimés à 219 000 francs à partir de 2025. Ils sont constitués des revenus de placement de détenus sous l'autorité d'autres cantons.

En conséquence, les futurs plans financiers quadriennaux et budgets des programmes H02, K01, M02, P04 et P05 devront être progressivement ajustés à la hausse sur la période dès 2024, pour couvrir les charges liées et induites, ainsi que pour prendre en compte les revenus supplémentaires induits par ce projet.

15.2 OCBA

Les revenus supplémentaires induits par ce projet sont estimés respectivement à 14 115 francs par an (2 823 m² à 100 francs rentés à 5%) pour le droit distinct et permanent et à 475 906 francs (hors charges et aménagement) par an pour la location des surfaces du bâtiment PI par le CCPD (1 038 m² à 455 francs/m² et 7 places de parking pour un montant annuel total de 3 616 francs), soit au total 490 021 francs par an dès 2025.

16. Synthèse des charges et revenus induits

Charges et revenus de fonctionnement induits	Budget	2023 En francs	2024 En francs	2025 En francs	Dès 2026 En francs
Charges d'exploitation OCBA	Existant	0	0	0	0
	Supplémentaire	0	458 298	916 595	916 595
Revenus d'exploitation OCBA	Existant	0	0	0	0
	Supplémentaire	0	245 011	490 021	490 021
Charges nettes d'exploitation OCBA	TOTAL OCBA	0	213 287	426 574	426 574
Charges d'exploitation DSES	Existant	0	0	0	0
	Supplémentaire	4 028 080	4 468 226	4 814 277	4 814 277
Revenus d'exploitation DSES	Existant	0	0	0	0
	Supplémentaire	0	109 500	219 000	219 000
Charges nettes d'exploitation DSES	TOTAL DSES	4 028 080	4 358 726	4 595 277	4 595 277
Charges d'exploitation OCSIN	Existant	0	29 945	59 890	59 890
	Supplémentaire	0	75 370	150 740	150 740
Revenus d'exploitation OCSIN	Existant	0	0	0	0
	Supplémentaire	0	0	0	0
Charges nettes d'exploitation OCSIN	TOTAL OCSIN	0	105 315	210 630	210 630
Charges financières	Supplémentaire	808 750	1 318 910	2 440 333	3 275 920

Coût total net induit	Existant	0	29 945	59 890	59 890
	Supplémentaire	4 836 830	5 966 293	7 612 924	8 448 511
	Total	4 836 830	5 996 238	7 672 814	8 508 401

17. Développement durable

L'aménagement global du projet de la PI étant exemplaire sur le plan de la durabilité, l'OCBA définit les axes de durabilité prioritaires suivants :

17.1 Concept santé, bien-être

Le projet doit être soucieux de son impact sur la santé et le bien-être, ainsi que sur le plan environnemental plus globalement. Une attention particulière est portée aux choix des matériaux et à leur impact, aussi bien sur les ouvriers lors du chantier en général que pour le bien être des utilisateurs dans l'exercice de leurs activités pendant la phase d'exploitation (entretien, nettoyage, qualité de l'air et usage au quotidien des espaces et des automatismes) comme de démolition ou de transformations. La conception du projet tient aussi compte des incidences sur la santé et le bien-être des usagers issues de l'implantation, l'organisation, les orientations, le parcours, etc.

17.2 Matériaux de construction

La structure du bâtiment étant principalement réalisée en béton, l'utilisation de béton à base de granulats recyclés est demandée. La provenance des matériaux fera l'objet d'une attention particulière afin de limiter l'énergie grise. Les documents qui peuvent servir de référence sont la plateforme ECOBAU/eco-devis 102 et 241, le guide technique EcomatGE des applications recommandées de 2009, ainsi que les fiches d'information sur la gestion des déchets de chantier.

17.3 Matériaux d'excavation et déchets

Une gestion optimale des matériaux d'excavation sera étudiée en planifiant, le plus en amont possible, la réutilisation in situ des matériaux non pollués et faiblement pollués sur le site dont ils sont issus. Seule la fraction non valorisable des matériaux d'excavation doit être mise en décharge, afin de préserver les ressources naturelles, d'économiser les volumes disponibles dans les décharges et de limiter les transports. Le projet doit ainsi réduire au maximum les volumes excavés et réutiliser autant que possible les matériaux d'excavation sur place (remodelage du terrain, butte anti-bruit, etc.). Si transport il y a, celui-ci doit être idéalement fait si possible par train pour limiter

l'impact sur l'environnement. Le document qui peut servir de référence pour ce thème est le guide EcomatGE pour la réutilisation des matériaux d'excavation non pollués de 2016.

La gestion des déchets de construction (et de déconstruction s'il y a lieu) sera prise en compte, le plus en amont possible, par un tri sélectif des fractions valorisables. Les déchets de déconstruction (matériaux minéraux notamment, béton, brique, tuile, etc.), s'il y a lieu, seront gérés conformément à la directive pour la valorisation des déchets de chantier minéraux de l'OFEV de 2006.

Le projet tiendra compte de la mise en place de points tri dans les locaux afin d'optimiser le recyclage des déchets d'exploitation du parc de l'Etat de Genève.

17.4 Adaptation au changement climatique et biodiversité

La conception du projet tient compte des incidences sur la gestion des eaux, la protection des sols, la perméabilité des espaces extérieurs et la mise en place d'une végétalisation favorisant la biodiversité.

La prise en compte de la thématique des îlots de fraîcheur, en application du plan climat cantonal, constitue un volet environnemental important. Le projet devra proposer des actions dans les espaces ouverts (végétalisation, indice de canopée, traitement des revêtements, perméabilité, pleine terre, gestion des eaux en surface), mais également des mesures architecturales (ombrages, matériaux).

Les exigences sur la biodiversité impliquent la mise en place d'une toiture végétalisée, permettant de réguler localement l'impact environnemental, d'une part, et de jouer un rôle important en termes de biodiversité, d'autre part. Enfin, elles permettront le refroidissement naturel de l'installation photovoltaïque tout en suivant le même raisonnement quant à la provenance et au type de végétation adaptée à l'installation.

17.5 Flexibilité et réversibilité

La conception architecturale, spatiale et constructive facilite, dans un concept d'économie des moyens, une évolution possible de l'usage des locaux et des aménagements. Cela est possible par exemple par un principe de modularité dimensionnelle.

18. Autorisation de construire

La requête en autorisation de construire DD 112 517 a été déposée en décembre 2019 et publiée dans la Feuille d'avis officielle le 13 décembre

2019. Une consultation a été menée auprès des principaux services préavisés, à savoir la police du feu, l'office de l'urbanisme (ci-après : l'OU), l'OCEN, le service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (ci-après : SABRA), l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (ci-après : l'OCIRT), le service de géologie, sols et déchets (ci-après : GESDEC), l'office cantonal des transports (ci-après : l'OCT), l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (ci-après : l'OCAN), le service des risques majeurs (ci-après : SERMA), l'office cantonal de l'eau (ci-après : l'OCEau), ainsi que la protection civile, afin de maîtriser les contraintes importantes qui pourraient ressortir de l'instruction du dossier. Ainsi, cette demande peut se dérouler en parallèle du vote du présent projet de loi afin de réduire les délais et pouvoir ainsi débiter le travail sur les appels d'offres dès la fin de l'année 2021 pour un démarrage des travaux dans le courant de l'année 2023.

19. Parcelle et alentours

19.1 Aspects réglementaires

Le site d'implantation du projet a fait l'objet de la loi 11953 portant sur la modification des limites de zones MZ 29988, qui affecte la parcelle à la construction d'équipement public (le futur bâtiment destiné aux activités de la PI et des services associés) et d'hébergement pour le séjour temporaire de requérants d'asile (cette affectation faisant l'objet d'un projet à réaliser par la Confédération suisse, pour le compte du Secrétariat d'Etat aux migrations). La modification précitée a déterminé que le régime de la zone de développement 3 s'applique à ce terrain, notamment s'agissant des contraintes de gabarits de construction qui en découlent.

Le périmètre du site est marqué par la présence des infrastructures aéroportuaires et s'est vu attribuer le degré de sensibilité III dans le cadre de la loi 11953, respectivement la modification des limites de zones MZ 29988.

19.2 Pavillons de l'Hospice général

Sur site se trouvaient jusqu'à récemment encore 3 grands pavillons provisoires réalisés par l'Hospice général en vue de l'accueil de requérants d'asile / réfugiés. Ces pavillons ont été démolis en fin d'année 2019 et des conventions ont été conclues dans ce sens avec l'Hospice général en vue de la libération du site.

19.3 Centre fédéral d'asile

La partie nord-est du site fait l'objet d'un droit de superficie au bénéfice de la Confédération en vue de la réalisation d'un centre d'hébergement de requérants d'asile, centre de départ, dit CFA (Centre fédéral d'asile).

Cette partie du site fait donc l'objet d'une inscription de droit distinct et permanent. L'élaboration des actes notariés a été confiée à l'étude *Les Notaires* à Carouge. Le propriétaire (l'Etat de Genève) est représenté par l'OCBA, tandis que le superficière (la Confédération suisse) est représentée par l'OFCL.

Le projet du CFA a fait l'objet d'une procédure fédérale d'approbation des plans, en vue d'obtenir l'autorisation de construire. Cette dernière est entrée en force en date du 25 mai 2020. Les travaux de réalisation du CFA ont démarré en juillet 2020, les premières interventions sur le site concernant le défrichement du secteur concerné de la parcelle. La mise en exploitation du CFA est prévue à l'horizon de l'été 2022.

19.4 Coordination avec le projet CFA

Le projet du bâtiment de la PI est mené en étroite coordination avec le projet du CFA, en particulier sur les points suivants :

- l'implantation des 2 bâtiments reste identique aux dispositions qui ont valu au projet d'être désigné lauréat du concours d'architecture mené en 2017-2018, les deux projets étant développés en parallèle et en coordination par le groupement de mandataires BBKTK (Berrel Kräutler architectes à Zürich et Tekhne SA à Genève);
- l'accès à la parcelle sera mis en commun après achèvement du bâtiment de la PI, conformément aux conclusions des discussions avec l'OCT, les principes ayant fait l'objet d'un rapport établi par un bureau spécialisé (CITEC) le 13 mars 2019;
- l'accès pompiers (Groupement SIS) sera assuré, après achèvement du bâtiment de la PI, par l'accès et l'esplanade commune aux 2 ouvrages, les cas d'alarme incendie dans l'un ou l'autre bâtiment étant reportés à son voisin en vue d'anticiper l'organisation de mise en protection des occupants si cela devait s'avérer nécessaire selon la gravité de l'alarme;
- les places de stationnement (essentiellement des places visiteurs) destinées au CFA se trouvent sur l'esplanade commune, dans le prolongement du parking extérieur de la PI;
- la récolte et la gestion des eaux EU/EC, ainsi que la question de la rétention, ont fait l'objet d'une réflexion sur l'ensemble de la parcelle, de sorte que les tracés de réseaux EU/EC sont optimisés et pour partie mis en

commun, le dimensionnement des réseaux tenant par ailleurs compte des futurs raccordements des eaux en provenance des deux ouvrages;

- un plan de phasage intentionnel est mis en place, ce qui permet d'envisager la réalisation des 2 ouvrages de manière parallèle, bien que légèrement décalée dans le temps. Ce plan de phasage sera suivi et mis à jour au cours du développement du projet et en fonction du démarrage des travaux de chacun des deux bâtiments.

19.5 Carrefour route du Bois-Brûlé

Compte tenu de l'augmentation importante du trafic dans ce secteur du canton et des nouvelles infrastructures découlant de la réalisation de la route des Nations et de la jonction autoroutière du Grand-Saconnex, le débouché de la parcelle sur la route du Bois-Brûlé a fait l'objet de vérifications approfondies en coordination avec l'OCT. La possibilité pour la police d'intervenir sans entrave et de pouvoir sortir de la parcelle en bénéficiant de la priorité sur les autres usagers de la route a été examinée.

Les conclusions de ces études et des coordinations avec l'OCT ont mis en évidence la nécessité de modifier le carrefour sis au croisement entre la route du Bois-Brûlé et le chemin du Bois-Brûlé. Le projet de modification de ce carrefour fait partie intégrante du dossier de demande d'autorisation et impacte le montant du crédit d'investissement soumis au vote du Grand Conseil.

19.6 Périmètre et contexte élargi

Outre le site aéroportuaire de l'AIG, le périmètre immédiat de la parcelle comprend la présence de l'autoroute A1 (branche du contournement, en direction de l'aéroport et de Bardonnex) et d'une bretelle d'accès nouvellement créée dans le cadre du projet de la jonction autoroutière du Grand-Saconnex.

La proximité de l'autoroute et de sa bretelle d'accès implique une attention particulière portée à la gestion du trafic, en particulier au carrefour d'accès à la parcelle de la PI, afin d'assurer la capacité d'intervention de la police, en tout temps et de sortir de la parcelle en disposant de la priorité sur les autres véhicules.

L'aéroport, l'autoroute et ses accès sont sources de nuisances sonores. La protection des occupants contre le bruit est réalisée en façade par le choix de vitrages renforcés, fixes.

Sur les parcelles situées du côté opposé de la route du Bois-Brûlé, il est prévu le développement d'un secteur d'activités industrielles et artisanales, qui correspondent également aux objectifs de la loi 11953 portant sur la modification des limites de zones MZ 29988. Ce quartier fait l'objet d'un

projet de plan directeur, actuellement en phase d'élaboration technique. Hormis la coordination des accès et la configuration du futur carrefour au croisement route du Bois-Brûlé/chemin du Bois-Brûlé, il n'y a pas d'interactions directes entre ce futur secteur et le présent projet de loi.

19.7 Demandes de dérogation

Dans le cadre de la demande en autorisation de construire, 3 demandes de dérogations ont été déposées.

La première s'inscrit dans le cadre de l'article 11 de la loi sur les constructions et les installations diverses, du 14 avril 1988 (LCI; rs/GE L 5 05). Elle doit être déposée avec la demande définitive en autorisation de construire et concerne le gabarit en hauteur du bâtiment de la PI du côté du centre de requérants d'asile. En effet, il a été constaté que le terrain naturel était pourvu d'une déclivité subite importante, péjorant le gabarit sur l'extrémité du bâtiment du côté du futur bâtiment du CFA. Pour des raisons de cohérence architecturale, à la fois du site dans son rapport au CFA et pour l'unité et l'image du bâtiment lui-même, la demande porte sur une dérogation de 78 cm au gabarit de façade.

La deuxième concerne le règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn), dont la modification de 2019 (surface minimum de panneaux solaires photovoltaïques) n'a pu être prise en compte, les études de projet et discussions avec l'OCEN ayant débuté avant celle-ci. Une demande de dérogation doit être déposée sur la base des anciennes dispositions du REn.

La troisième a trait à la loi sur les routes, du 28 avril 1967 (LRoutes; rs/GE L 1 10), interdisant de construire à moins de 25 m de l'axe de la route cantonale. En accord avec l'OCT, un alignement est fixé parallèlement à la chaussée, dans le prolongement du plan de façade du bâtiment CFA. Ceci permet de garantir un élargissement futur de la route, pour accueillir une voie pour la mobilité douce, ainsi que pour la création d'un carrefour permettant l'accès à l'esplanade et à la future zone industrielle se trouvant sur le côté opposé de la chaussée.

20. Défrichage, compensations quantitative et qualitative

La réalisation de l'immeuble nécessite un défrichage forestier qui était d'ores et déjà prévu dans le cadre de la MZ. Ce défrichage est formalisé dans les documents de la requête en autorisation de construire. Une compensation forestière (obligatoire) sera réalisée sur la commune de Bellevue. Par ailleurs, l'abattage d'autres arbres, hors forêt, fait l'objet de compensation sur site dans le cadre des aménagements extérieurs.

21. Pollution des sols, tri des matériaux d'excavation, polluants

Les sols du site de construction du bâtiment de la PI ont fait l'objet de sondages et d'analyses préalables en vue d'en vérifier les capacités portantes et l'éventuelle présence de pollution. Deux campagnes ont été effectuées, avec au total 6 fouilles à la pelle mécanique à 4 m de profondeur, 2 fouilles à la pelle mécanique à 4,50 m et 3 sondages carottés à 15/18/20 m de profondeur.

Ces examens ont permis d'identifier un niveau de pollution faible à moyen, résultant essentiellement de déblais et déchets en partie d'anciennes constructions sur le site. Les matériaux pollués seront triés lors de l'excavation, puis envoyés dans les filières de traitement appropriées, après analyses préalables effectuées au fur et à mesure des travaux de terrassement, le tout conformément aux obligations légales et aux exigences des services cantonaux en vigueur.

A ce jour, la présence de pollution lourde, de type hydrocarbures par exemple, n'a pas été identifiée. La présence d'autres polluants que ceux identifiés dans le diagnostic mené par le bureau spécialisé Alterego concept SA n'ont pas non plus été mis en évidence. Le montant prévu dans le cadre du présent projet de loi est destiné à couvrir les surcoûts de traitement et taxes de décharges dans l'hypothèse la plus pessimiste de présence de terres polluées sur l'ensemble des excavations.

22. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis financier*
- 2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet*
- 3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet*
- 4) *Préavis technique OCSIN*
- 5) *Analyse technico-économique*
- 6) *Notice d'orientation de l'office cantonal de la détention du 11 mars 2020 sur les mesures de contrainte en application de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, du 16 décembre 2005 (LEI; RS 142.20), et leur mise en œuvre dans le cadre du projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 77 000 000 francs en vue de la construction d'un bâtiment pour la Police internationale (PI), du Centre de coopération policière et douanière franco-suisse (CCPD), ainsi que d'un centre de détention administrative de 50 places sur le site du Bois-Brûlé (CDBB), commune du Grand-Saconnex*
- 7) *Plans et coupes du bâtiment*



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département des infrastructures.
- ♦ Objet : Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 77'000'000 francs en vue de la construction d'un bâtiment pour la Police Internationale (PI), le Centre de Coopération policière et douanière franco-suisse (CCPD), ainsi que pour un centre de détention administrative de 50 places sur le site du Bois-Brulé (CDBB), commune du Grand-Saconnex .
- ♦ Rubriques budgétaires concernées :
CR 0611 – NAT 5010 "Routes et voies de communication"
CR 0405, 0615 – NAT 5060 "Equipements et informatique"
CR 0616 – NAT 5000 "Terrains", 5040 "Bâtiments", 6300 "Subv. fédérale"
- ♦ Politiques publiques concernées : H - Sécurité et population, M - Mobilité
- ♦ Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	77'000'000
- Recettes d'investissement	5'037'000
= Investissements nets	71'963'000

- ♦ Coût total du fonctionnement lié :

Charges liées de fonctionnement	0
- Revenus liés de fonctionnement	0
= Impacts nets sur les résultats annuels	0

♦ Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mios de fr.)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Dépense brute	2.0	21.0	29.8	17.3	6.9	0.0	0.0	0.0	77.0
Recette brute	0.0	0.0	0.0	0.2	4.8	0.0	0.0	0.0	5.0
Invest. net	2.0	21.0	29.8	17.0	2.1	0.0	0.0	0.0	72.0

♦ Planification des charges et revenus de fonctionnement liés et induits :

oui non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de fr.)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Dès 2028
NET LIE et INDUIT	-0.04	-0.36	-4.84	-5.97	-7.61	-8.45	-8.45	-8.45

♦ Planification financière (modifier et cocher ce qui convient) :

oui non Le crédit d'investissement est ouvert dès 2021, conformément aux données des tableaux financiers.

oui non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).

oui non Les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet sont inscrits au budget de fonctionnement 2021.

oui non Le crédit d'investissement et les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet seront inscrits au plan financier quadriennal 2022-2025.

oui non Autre remarque : ce projet est inscrit au dernier PDI adopté par le Conseil d'Etat (PDI 2021-2030).

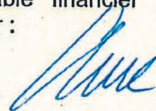
Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le :

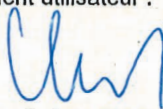
07.06.2021

Signature du responsable financier du département investisseur :

C. Arnold



Genève, le : 9.6.2021 Signature du responsable financier du
département utilisateur :



2. Approbation / Avis du département des finances .

oui non Remarque complémentaire du département des finances :

Dès 2021, le projet génère des charges de fonctionnement induit. Ces charges sont constituées :

- de charges financières supplémentaires (intérêts de la dette et amortissements). Elles augmentent progressivement pour atteindre 3,3 millions en 2026.
- de charges d'exploitation et de maintenance pour un montant de 4,0 millions en 2023 (dont 33 ETP); 5.0 millions en 2024 (dont 35 ETP), puis 5,9 millions par an dès 2025 (dont 36 ETP).

Dès 2024, le projet génère des revenus de fonctionnement induit. Ces revenus sont de 0,35 million en 2024, puis 0,71 million par an dès 2025.

Genève, le :

Visa du département des finances :

25 mai 2021

HB M. Boyer

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 22 mai 2021.

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 77'000'000 francs en vue de la construction d'un bâtiment pour la Police Internationale (PI), le Centre de Coopération policière et douanière franco-suisse (CCPD), ainsi que pour un centre de détention administrative de 50 places sur le site du Bois-Brulé (CDBB), commune du Grand-Saconnex

Projet présenté par le département des infrastructures

(montants annuels, en millions de fr.)		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Dépenses d'investissement		2.0	21.0	29.8	17.3	6.9	0.0	0.0	77.0
Recettes d'investissement		0.0	0.0	0.0	0.2	4.8	0.0	0.0	5.0
Investissement net		2.0	21.0	29.8	17.0	2.1	0.0	0.0	72.0
Terrains		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.0	0.0
Génie civil		1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Bâtiment		1.0	21.0	27.0	16.0	6.9	0.0	0.0	71.9
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.2	4.8	0.0	0.0	5.0
Mob., mach., mat. Bureau		0.0	0.0	1.8	0.5	0.0	0.0	0.0	2.3
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Informatique - Postes de travail		0.0	0.0	1.0	0.8	0.0	0.0	0.0	1.8
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

07.06.2021 

Date et signature direction financière (utilisateur) :

9.06.2021 

2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 77'000'000 francs en vue de la construction d'un bâtiment pour la Police Internationale (PI), le Centre de Coopération policière et douanière franco-suisse (CCPD), ainsi que pour un centre de détention administrative de 50 places sur le site du Bois-Brulé (CDBB), commune du Grand-Saconnex

Projet présenté par le département des infrastructures

(montants annuels, en mio de fr.)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	dès 2028
TOTAL charges liées et induites	0.04	0.36	4.84	6.32	8.32	9.16	9.16	9.16
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	4.03	4.21	4.30	4.30	4.30	4.30
ETP Nombre Equivalent Temps Plein	0.0	0.0	33.0	35.0	36.0	36.0	36.0	36.0
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.79	1.58	1.58	1.58	1.58
Charges financières	0.04	0.36	0.81	1.32	2.44	3.28	3.28	3.28
Intérêts [34]	0.03	0.35	0.79	1.05	1.08	1.08	1.08	1.08
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.01	0.02	0.02	0.27	1.36	2.20	2.20	2.20
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.35	0.71	0.71	0.71	0.71
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.35	0.71	0.71	0.71	0.71
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	-0.04	-0.36	-4.84	-5.97	-7.61	-8.45	-8.45	-8.45
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	-0.04	-0.36	-4.84	-5.97	-7.61	-8.45	-8.45	-8.45

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

07.06.21



Date et signature direction financière (utilisateur) :

9.6.2021





REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département des infrastructures

Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

OCSIN
Télécommunications
Case postale 2285
1211 Genève 2

OCBA
Ingénierie projets
Case postale 32
1211 Genève 8

A l'attention de M. Dominique Bugnon

N/réf. : DCR/PER

Genève, le 29 juillet 2020

Concerne : Préavis technique / Projet de loi – Police internationale

Monsieur

Pour faire suite à votre courrier du 24 juin 2020 concernant le devis général, comprenant l'estimatif des coûts, les plans et le schéma de principe télécom, nous vous confirmons les documents suivants :

- Le schéma de principe de distribution corrigé le 18 juin 2020 selon modification demandée par l'OCSIN ou validé sans modification.
- Les coûts des CFC 235.3 et 235.4 sous la responsabilité du service télécommunications de l'OCSIN
- Autres documents envoyés

L'OCSIN préavise positivement le projet de loi, mais émet néanmoins une réserve importante relative à l'article 30 al.2 du ROGSIC stipulant que *"la concrétisation d'un crédit d'ouvrage ne débute que lorsque les ressources nécessaires à son exploitation et à son entretien sont intégrées au budget de fonctionnement"*. L'OCSIN ne dispose actuellement pas des budgets en fonctionnement (liés et induits) nécessaires à la sécurisation, à l'exploitation et à l'assurance du niveau de qualité des actifs qui seront mis en service lors de ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

David Crisinel
Chef de service

David Crisinel
Chef de service



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments

ANALYSE TECHNICO-ECONOMIQUE

**Construction d'un bâtiment pour la Police Internationale (PI),
du Centre de Coopération Policière et Douanière franco-suisse (CCPD),
et du Centre de Détention administrative de 50 places sur le site du Bois-Brulé (CDBB)
Grand-Saconnex**

Rapport d'analyse du devis général du 07.10.2020



Etabli par économiste OCBA : Nourine HASNAOUI



TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION	
1.1	PREAMBULE	2
1.2	DESCRIPTIF DES TRAVAUX	3
1.3	CADRE DU RAPPORT D'ANALYSE	5
2	BASES POUR L'ANALYSE DES COUTS DE CONSTRUCTION	
2.1	DOCUMENTS A DISPOSITION	6
2.2	SEANCES DE CLARIFICATION	6
2.3	PLANIFICATION DES TRAVAUX	6
3	EVOLUTION DES COUTS DEPUIS L'ETUDE DE FAISABILITE DU 15.12.2015	
3.1	TABLEAU D'EVOLUTION DES COUTS HT / CFC (<u>PROJET GLOBAL HORS PARKING</u>)	7
3.2	TABLEAU D'EVOLUTION DES COUTS HT / CFC (<u>PARTIE PARKING UNIQUEMENT</u>)	8
3.3	TABLEAU D'EVOLUTION DES COUTS HT / CFC (<u>PROJET GLOBAL Y COMPRIS PARKING</u>)	9
4	COMPARATIF DES COUTS ENTRE PHASE AVANT-PROJET (MAJ AU 12.09.2018) ET LE DEVIS GENERAL DU PL INVESTISSEMENT (AU 07.10.2020)	
4.1	TABLEAU COMPARATIF DES COUTS PAR CFC	10
4.2	ANALYSE DES PRINCIPAUX ECARTS DE COUTS	11
4.3	GRAPHIQUE DES VALEURS REFERENTIELLES SELON LA SIA 416	11
4.4	FICHE PROJET DEVIS PAR CFC/ E-CCC-BAT (+/- 5%)	12
5	ANALYSE TECHNICO-ECONOMIQUE	
5.1	SYNTHESE DES PRESTATIONS PRISES EN COMPTE	13
5.2	TABLEAU RECAPITULATIF DES COUTS PAR CFC	14
5.3	RECAPITULATIF DES COUTS ET RATIOS	14
6	CONCLUSION	15

ANNEXE

 DG PAR CFC 4 POSITIONS DU PL INVESTISSEMENT AU 07.10.2020



1 INTRODUCTION

1.1 PREAMBULE

En date du 23 février 2017, un crédit d'étude de 3 233 230 F (y compris TVA et renchérissement) a été ouvert au Conseil d'Etat en vue de la construction d'un bâtiment administratif pour la PI (anciennement nommée Police Sécurité Internationale (PSI)), du CCPD, ainsi que d'un centre de rapatriement à l'aéroport de 50 places sur le site de Bois-Brûlé, commune du Grand-Saconnex.

Dans la continuité du processus, le présent projet répond aux trois impératifs suivants :

- une restructuration des activités de la Police internationale (ci-après : PI), ainsi que du CCPD ;
- une volonté exprimée par l'Aéroport international de Genève (ci-après : Aéroport) de reprendre, pour développer ses activités aéroportuaires, les locaux jusqu'alors occupés par la PI et le CCPD sur l'aile nord de l'aéroport ;
- une volonté de la Confédération de renforcer le dispositif de renvoi des personnes étrangères, selon les mesures de contraintes de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, du 16 décembre 2005 (LEI ; RS 142.20).

La création du Centre de Départ de la Confédération (ci-après : Centre de départ) voit également le jour à proximité immédiate des surfaces concernées par le présent projet qui prévoit en substance de regrouper les principales activités de la PI et du CCPD en un seul lieu lié à la zone aéroportuaire, zone névralgique pour ces deux entités, ainsi qu'un centre de détention administrative pour traiter l'exécution matérielle du renvoi des personnes étrangères, en lien immédiat avec l'Aéroport.

A ce jour, les études du projet ont été menées en parallèle avec le mandataire lauréat. Les autorisations de construire ont été déposées et sont en cours d'instruction.

Le bâtiment administratif qu'occupera la PI abrite un programme complexe car il réunit plusieurs entités aux missions certes différentes, mais dont la conduite doit être centralisée, afin de tirer profit d'une meilleure cohérence organisationnelle.

Le CCPD, quant à lui, doit naturellement être relocalisé pour les mêmes motifs de cohérence organisationnelle.

Le développement des activités de l'Aéroport pour les prochaines années vise les locaux actuellement utilisés par la PI et le CCPD, dans la partie intitulée "aire nord" et contraint ces derniers à déplacer le lieu de leurs activités.

Il découle de la restructuration de la politique de l'asile une planification fédérale et cantonale ayant pour but la réalisation d'infrastructures d'accueil et l'adoption d'un objectif stratégique d'amélioration des flux de renvoi des requérants d'asile, prononcé en application des mesures de contrainte prévue par la LEI.

Il sied d'enfin préciser qu'un représentant de l'aéroport a été intégré aux séances de travail depuis le concours, permettant d'assurer la conformité des standards de sécurité de l'aéroport.



1.2 DESCRIPTIF DES TRAVAUX

➤ **Sols :**

Des chapes sont prévues dans les zones nécessitant un contrôle particulier des bruits solidiens. Afin d'optimiser la construction et de réduire le volume du bâtiment, les étages de bureaux présentent un tapis posé sur une mince couche d'égalisation coulé sur la structure porteuse.

L'entrée est pourvue d'une chape en béton cirée. Les espaces destinés aux bureaux sont prévus en moquette. Les espaces de détention et sanitaires sont prévus en carrelage grès de cérame ou matériaux similaires répondant à des critères d'hygiène élevés et aussi avec une résistance mécanique adaptée à la détention.

➤ **Plafonds :**

Les plafonds sont prévus en béton brut dans tous les locaux. Des plafonds hybrides y sont rajoutés selon les besoins de confort thermique et/ou acoustique. Le béton sera traité selon l'activité du local (anti-graffiti, lasure, laque, etc...). Les couloirs sont pourvus de faux plafonds, permettant de placer les conduites des fluides et des techniques du bâtiment. Les plafonds du bâtiment annexe sont prévus en tôle métallique trapézoïdale.

➤ **Murs, cloisons**

Les murs sont en béton apparents traités ou non selon l'activité dans le local (anti-graffiti, lasure, laque, etc...). Ils peuvent également être recouverts de revêtements de finition (carrelage) pour les parties proches de zones humides ou répondant à des critères d'hygiène élevés. Les cloisons de séparations légères sont soit réalisées en panneaux sandwich préfabriqués, soit réalisées sur place. Leur épaisseur et composition varient selon les exigences acoustiques. La finition sera prévue en couche de dispersion ou similaire facilitant l'entretien et la remise en état des locaux.

➤ **Composition des façades**

Les fenêtres sont en métal afin de répondre au mieux aux exigences de sûreté en garantissant une unité architecturale. Ces fenêtres sont de plusieurs types, certaines étant des éléments vitrés toute hauteur, d'autres des éléments vitrés ponctuels dans de la maçonnerie. Dans ces cas de figures, la maçonnerie est isolée et capotée avec un capotage métallique. Les vitrages sont triples avec une valeur U de 0,7. Conformément au concept de sûreté du site, une part des éléments vitrés répond à des classes de résistance spécifiques (P7B de la loge par exemple). Les portes donnant sur l'extérieur sont en métal. La façade de l'annexe est quant à elle en polycarbonate. L'ensemble des fenêtres est pourvu de stores à lamelles.

➤ **Aménagements extérieurs**

Les aménagements extérieurs sont très majoritairement dédiés à la circulation de véhicules, les surfaces sont par conséquent prévues en enrobé carrossable. Le site est clos par des aménagements conformes au concept de sûreté souhaité par la Police avec une double ligne de défense, une en périphérie du site composée de murs en béton haut ou du côté de la route du Bois Brûlé, d'un barreaudage métallique haut, le tout, fermé par un portail sécurisé et des bornes escamotables de sécurité. Un éclairage de sûreté est mis en place. Les évacuations des eaux de surfaces sont prévues.



➤ **Toiture**

La toiture du bâtiment principal est isolée, étanchée, couverte de gravier et a pour objectif de récupérer les eaux de pluie pour la station de lavage. La toiture de l'annexe est pourvue d'un complexe végétalisée extensif qui accueillera les orchidées sauvages identifiées sur le site. La dalle supérieure du parking est étanchée.

➤ **Installations électriques**

Une cabine de transformation MT/BT intégrant un transformateur de 1'000 kVA est prévue dans le bâtiment.

Un local TGBT est prévu pour l'ensemble des tableaux électriques de la distribution principale courant fort du bâtiment et des tableaux électriques dans les étages permettant la distribution secondaire.

Une liaison avec le système AdB sera réalisée afin de permettre les relevés d'alarmes et de comptages.

Un groupe de secours est prévu pour permettre l'alimentation de l'ensemble des installations sensibles du bâtiment.

Les équipements d'alimentation sans interruption (ASI) prévoient trois onduleurs afin de permettre la continuité des services des installations vitales. Le premier sera dédié à la centrale d'appel, le deuxième sera mis en place pour le poste de commandement et fonctionneront en redondance. Le troisième aura pour objectif d'alimenter la distribution informatique, les prises spécifiques et l'éclairage des zones sensibles pour le reste du bâtiment.

Les distributions dans les étages se font par un réseau de chemins de câbles horizontaux ainsi qu'un réseau de canal d'allège courant le long des façades assurant une flexibilité des installations électriques.

➤ **Chauffage**

Le concept de production de chaleur du bâtiment repose sur une solution minimisant l'impact environnemental. Des discussions sont en cours avec les SIG et la solution privilégiée à ce stade, repose sur un raccordement à GeniLac.

La production d'eau chaude sanitaire (ECS) est également assurée avec le raccordement à GeniLac. Cette production d'ECS est réalisée depuis un réseau spécifique sur le collecteur de chauffage assurant la distribution de chaleur dans le bâtiment.

La loi sur l'énergie du Canton de Genève exige que la part d'énergie renouvelable pour la production d'eau chaude sanitaire soit au minimum de 50%. Cette exigence est assurée grâce à la production de chaleur depuis le réseau GèniLac.

La distribution de chauffage est assurée depuis un local technique localisé au 1^{er} sous-sol du bâtiment.

Le plafond actif de type « ilot » assurera le chauffage ou le rafraîchissement.

L'émission de chaleur dans les vestiaires et les locaux annexes sera assurée par des radiateurs basse température. Des vannes thermostatiques seront installées sur chaque corps de chauffe.

Le chauffage de sol assurera le chauffage ou le rafraîchissement. Les zones de régulation seront définies en fonction de l'orientation des locaux. Deux verticalités seront installées dans les courettes techniques alimentant les collecteurs du chauffage de sol. Afin d'avoir le plus d'émission de chaleur dans les zones souhaitées, les conduites dans la chape seront positionnées en partie inférieure.

L'émission de chaleur et de rafraîchissement effectué par l'air sera réalisée, soit avec un monobloc dédié, soit par des batteries terminales. La régulation de la température se fera en fonction de la température ambiante dans ces zones.



➤ **Installations de froid**

Pour le rafraîchissement de l'air en été, l'eau du lac sera utilisée en hydrocooling, système permettant un rafraîchissement, pour une amélioration du confort estival sans nécessiter l'utilisation de machine de froid ou de pompe à chaleur réversible.

La distribution de froid est assurée depuis un local technique localisé au 1^{er} sous-sol du bâtiment. Les émetteurs de rafraîchissement sont les mêmes que ceux utilisés pour l'émission de chaleur du bâtiment.

Le froid complémentaire dans les locaux à forte occupation se fera par le biais de ventilo-convecteurs. Les ventilo-convecteurs seront raccordés sur la distribution de froid des plafonds actifs. Chaque ventilo-convecteur sera équipé d'une vanne motorisée. La régulation se fera par sonde de température ambiante. Un réseau dédié alimente les ventilo-convecteurs des locaux IT.

La mise en place d'un réseau de froid est prévu pour le rafraîchissement des locaux IT ainsi que dans le local COPI.

Les gains solaires seront maîtrisés par une protection solaire sous forme de stores extérieurs à lamelles et par une rationalisation des surfaces vitrées des façades.

➤ **Installations de ventilation**

L'ensemble des systèmes de ventilation seront de type double flux avec récupération de chaleur à haut rendement.

De manière générale, vu la proximité de l'aéroport, et la qualité relative de l'air environnant, l'installation d'un système d'ionisation est prévue pour chaque monobloc.

En complément, il est également prévu un système de désenfumage dans les couloirs des cellules et violons.

➤ **Installations sanitaires**

Utilisation d'appareils sanitaires et de robinetterie économiques en eau, robinetterie eau froide temporisée pour les groupes WC, chasses d'eau bi-commande de 6 et 3 litres.

Système séparatif complet pour les eaux usées, les eaux claires et les eaux grasses de la cuisine de régénération. Gestion des eaux de pluie pour les différentes toitures de l'ouvrage, avec rétention en toiture au moyen de naissances à débits limités, pour lamener le débit et diminuer les débits d'écoulements dans les canalisations.

Une défense incendie automatique est prévue, selon le concept sécurité, pour le parking d'une part et pour les locaux de détention d'autre part.

1.3 CADRE DU RAPPORT D'ANALYSE

Le Département des Infrastructures (DI) de l'Etat de Genève, représenté par son Office cantonal des Bâtiments (OCBA) mandate BBKTK pour l'établissement du devis général **dans le cadre du projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 77'000'000,- francs en vue de la construction d'un bâtiment pour la Police Internationale (PI), du Centre de Coopération policière et douanière franco-suisse (CCPD), ainsi que d'un centre de détention administrative de 50 places sur le site du Bois-Brulé (CDBB).**

Le présent rapport consiste à effectuer une analyse technico-économique du devis général.



2 BASES POUR L'ANALYSE DES COUTS DE CONSTRUCTION

2.1 DOCUMENTS A DISPOSITION

Les documents reçus de la part de BBKTK pour l'établissement de l'expertise sont les suivants :

- Le devis général révisé au 07.10.2020 ;
- Les surfaces et les volumes SIA 416 reçus le 26.06.2020 ;
- L'ensemble des documents et des plans nécessaires à la bonne compréhension du projet.

2.2 SEANCES DE CLARIFICATION

- Point de situation du chiffrage avec la DCO et les mandataires de BBKTK de 2018 à 2019.
- Point de situation du DG avec la DCO et les mandataires de BBKTK à partir de fin 2019.
- **Séance de lancement du PL investissement (partie chiffrage)** début 2020.
- **Point de situation et passage en revue de l'exposé des motifs** : en cours d'analyse.
- **Mise à jour du rapport d'analyse technico-économique** le 26.06.2020.
- Point de situation avec la DCO le 30.06.2020 en vue de la finalisation du rapport.
- **Diffusion du rapport V01** le 30.06.2020 (PL Invest. = 76,7 millions de francs TTC).
- **Mise à jour du DG PL investissement** le 07.10.2020.
- **Diffusion du rapport V02** le 13.10.2020 (PL Invest. = 77 millions de francs TTC).

2.3 PLANIFICATION DES TRAVAUX

La réalisation des travaux doit démarrer au début de l'année 2022, à condition que la nouvelle base légale du financement fédéral soit entrée en vigueur.

Les travaux préparatoires pourraient démarrer dès le premier trimestre 2022, par les travaux forestier (défrichage) et l'abattage des arbres.

La livraison est prévue pour le deuxième trimestre 2024.



3 EVOLUTION DES COUTS DEPUIS L'ETUDE DE FAISABILITE DU 15.12.2015

3.1 TABLEAU D'EVOLUTION DES COUTS HT / CFC (PROJET GLOBAL HORS PARKING)

Code des frais CFC	Etude de faisabilité (15.12.2015)			Phase avant projet (MAJ au 12.06.2018)			Phase DG PL Investissement (07.10.2020)		
	CHF HT	CHF HT/m ² SP	%CFC 1 à 9	CHF HT	CHF HT/m ² SP	%CFC 1 à 9	CHF HT	CHF HT/m ² SP	%CFC 1 à 9
0 TERRAIN	1'313'000	160	5.1%	480'000	43	1.1%	30'000	3	0.0%
1 TRAVAUX PREPARATOIRES	19'259'000	2'340	75.3%	29'050'000	2'595	63.7%	3'907'556	377	5.8%
2 BATIMENT	597'000	73	2.3%	740'000	66	1.6%	33'551'762	3'233	49.4%
20 Excavation, terrassements	3'600'000	437	14.1%	7'460'000	666	16.4%	10'717'597	980	22.3%
21 Gros Oeuvre 1	4'301'000	523	16.8%	4'070'000	364	8.9%	1'507'730	176	4.0%
22 Gros Oeuvre 2	13'757'000	191	6.2%	34'700'000	310	7.6%	6'827'164	596	13.6%
23 Installations électriques	2'025'000	246	7.9%	4'250'000	380	9.3%	4'403'260	424	9.7%
24 CVC	1'000'000	122	4.0%	1'000'000	16	0.9%	1'000'000	23	0.8%
25 Installations sanitaires	1'000'000	122	4.0%	3'000'000	318	8.3%	3'761'489	362	8.3%
26 Installations techniques	2'765'000	336	10.8%	3'780'000	338	8.3%	3'761'489	362	8.3%
27 Aménagement intérieurs 1	1'000'000	122	4.0%	3'000'000	318	8.3%	3'761'489	362	8.3%
28 Aménagement intérieurs 2	2'986'000	364	11.7%	3'550'000	321	7.9%	3'445'767	332	7.6%
3 EQUIPEMENTS	-	0	-	1'800'000	161	3.9%	2'917'640	281	4.3%
4 AMENAGEMENTS EXTERIEURS	441'000	54	1.7%	1'200'000	107	2.6%	5'311'668	512	7.8%
5 FRAIS SECONDAIRES	590'000	70	2.3%	3'560'000	320	7.9%	8'340'405	804	12.3%
6 HONORAIRES	4'300'000	466	15.6%	9'460'000	845	20.8%	10'115'511	975	14.9%
9 AMEUBLEMENT, DECORATION	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CFC 0-9 Total coûts de réalisation projet global hors parking	25'993'000	3'110	100%	45'570'000	4'071	100%	67'662'109	6'539	100%
CFC 1,2,4 Total coûts construction projet global hors parking	21'013'000	2'553	82%	30'730'000	2'745	67%	42'770'986	4'121	83%
CFC 6 Honoraires projet global hors parking	4'000'000	466	16%	9'460'000	845	21%	10'115'511	975	15%
CFC 0-9 CHF HT / SP	3'110			4'071			6'539		
CFC 0-9 CHF HT / SU	0			0			0		
CFC 0-9 CHF HT / m ³ SIA 416	4'616			6'355			9'056		
SU / SP	0.67			0.64			0.72		
hauteur moyenne d'étage	3.41			3.19			3.96		


3.2 TABLEAU D'EVOLUTION DES COÛTS HT / CFC (PARTIE PARKING UNIQUEMENT)

Code des frais CFC	Etude de faisabilité (15.12.2015) SP = 3'073 m2				Phase avant projet (MAJ au 12.09.2018) SP = 5'795 m2				Phase DG PL Investissement (07.10.2020) SP = 4'382 m2			
	Estimation des coûts AABR				Estimation des coûts BBKTK				Estimation des coûts BBKTK			
	CHF HT	CHF HT/m2	SP	% CFC 1 à 9	CHF HT	CHF HT/m2	SP	% CFC 1 à 9	CHF HT	CHF HT/m2	SP	% CFC 1 à 9
0 TERRAIN									0			
1 TRAVAUX PREPARATOIRES	141'000		46	2.8%	900'000		155	10.6%	143'940		33	1.7%
2 BATIMENT	3'341'000		1'087	66.9%	5'950'000		963	65.8%	3'367'952		769	39.7%
20 Excavation, terrassements	576'000		187	11.5%	930'000		160	11.0%	369'038		84	4.4%
21 Gros Œuvre 1	1'195'000		389	23.9%	3'220'000		556	38.0%	1'608'407		367	18.0%
22 Gros Œuvre 2	860'000		280	17.2%	490'000		85	5.8%	197'912		45	2.3%
23 Installations électriques	2'100'000		68	4.2%	90'000		16	1.1%	617'400		141	7.3%
24 CVC	270'000		88	5.4%	220'000		38	2.6%	68'760		16	0.8%
25 Installations sanitaires	120'000		39	2.4%	320'000		55	3.8%	55'050		13	0.6%
26 Installations de transport	-		-	-	30'000		5	0.4%	-		-	-
27 Aménagement intérieurs 1	80'000		26	1.6%	190'000		33	2.2%	147'000		3	0.2%
28 Aménagement intérieurs 2	30'000		10	0.6%	90'000		16	1.1%	438'585		100	5.1%
3 EQUIPEMENTS	-		-	-	0		0	-	0		0	-
4 AMENAGEMENTS EXTERIEURS	499'000		162	10.0%	0		0	-	0		0	-
5 FRAIS SECONDAIRES	110'000		36	2.2%	580'000		100	6.8%	158'026		36	1.9%
6 HONORAIRES	900'000		293	18.0%	1'420'000		245	16.7%	-		-	-
9 AMEUBLEMENT, DECORATION				non compris				non compris				non compris
CFC 0-9 Total coûts de réalisation pour la partie parking PI	4'991'000		1'624	100%	8'480'000		1'463	100%	3'669'718		837	43%
CFC 1,2,4,5 Total coûts du Projet pour la partie parking PI	4'099'000		1'331	83%	7'060'000		1'218	83%	3'669'718		837	43%
CFC 6 Honoraires pour la partie parking PI	900'000		293	18%	1'420'000		245	17%	-		-	-



4 COMPARATIF DES COÛTS ENTRE PHASE AVANT-PROJET (MAJ AU 12.09.2018) ET LE DEVIS GENERAL DU PL INVESTISSEMENT (AU 07.10.2020)

4.1 TABLEAU COMPARATIF DES COÛTS PAR CFC

Code des frais CFC	A			B			A-B		A-B		A(B) / A Ecart %
	Estimation des coûts DG PL investissement du 07.10.2020 (SP = 14760 m ²)	CHF TTC	% CFC 0 à 9	Estimation des coûts Phase avant projet (MAJ au 12.09.2018) (SP = 16'990 m ²)	CHF TTC	% CFC 0 à 9	Ecart CHF TTC	CHF TTC	Ecart ratios SP	% CFC 0 à 9	
0 TERRAIN	30'000	2	0.0%	0	0	-	30'000	2	100.0%	100.0%	
1 TRAVAUX PREPARATOIRES	4'363'353	296	5.7%	1'486'260	87	2.6%	2'877'093	208	65.9%	65.9%	
2 BATIMENT	39'762'424	2'694	51.7%	37'296'510	2'195	64.1%	2'465'914	499	6.2%	6.2%	
3 EQUIPEMENTS	3'142'298	213	4.1%	1'933'600	114	3.3%	1'208'698	99	38.3%	38.3%	
4 AMENAGEMENTS EXTERIEURS	5'720'666	388	7.4%	1'292'400	76	2.2%	4'428'266	312	77.4%	77.4%	
5 FRAIS SECONDAIRES	9'066'031	614	11.8%	4'480'320	264	7.7%	4'585'711	351	50.6%	50.6%	
6 HONORAIRES	10'694'405	738	14.2%	11'717'760	690	20.1%	- 823'355	48	-7.6%	-7.6%	
9 AMEUBLEMENT, DECORATION	3'971'510	269	5.2%	0	0	-	3'971'510	269	100.0%	100.0%	
CFC 0-9 Total coûts de réalisation	76'950'689	5'213	100%	58'211'850	3'426	100%	18'738'839	1'787	24.4%	24.4%	
CFC 1-4 Total coûts du Projet	58'912'476	3'991	77%	44'552'490	2'622	77%	14'359'986	1'369	24.4%	24.4%	
CFC 6 Honoraires	10'694'405	738	14%	11'717'760	690	20%	- 823'355	48	-7.6%	-7.6%	



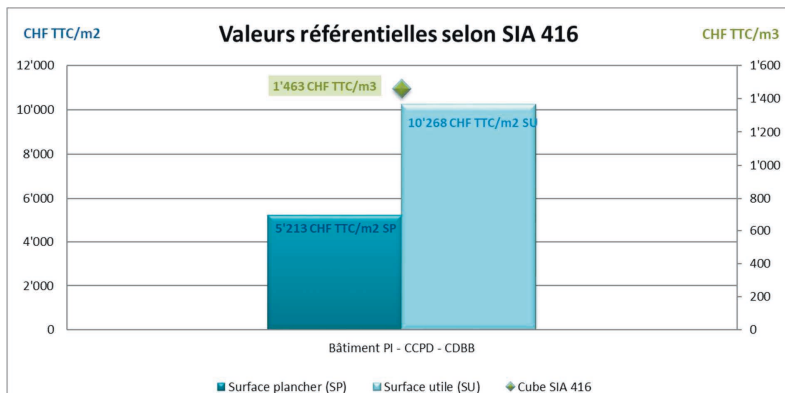
4.2 ANALYSE DES PRINCIPAUX ECARTS DE COÛTS

Les écarts de coûts entre la phase avant-projet (MAJ au 12.09.2018) et le devis général du PL Investissement (au 07.10.2020) s'expliquent principalement par l'ajout et/ou l'évolution des prestations décrites ci-dessous :

- Mesures de confort par rapport à l'aéroport : acoustique et ionisation de l'air
- Les équipements spécifiques à un bâtiment de police (éléments détention, équipement stand de tir, etc...)
- L'aménagement du carrefour
- Les frais de dépollution du terrain avec intégration du risque maximum de l'étude dépollution
- Prise en compte des prescriptions OFEV et compensation concernant la forêt
- Les aménagements routiers sur le site
- Les prestations liées à la sûreté
- Le renchérissement
- Les charges salariales du personnel interne (compte-rendu d'activités = CRA's)
- Les divers et imprévus
- Les honoraires des mandataires
- L'ameublement pour les utilisateurs
- Les équipements informatiques et audio-visuels (OCSIN)

Au niveau du programme, on peut constater également une évolution considérable qui implique l'ajout de locaux et donc de quantités (surfaces et volumes SIA 416).

4.3 GRAPHIQUE DES VALEURS REFERENTIELLES SELON LA SIA 416





REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments

4.4 FICHE PROJET DEVIS PAR CFC/ E-CCC-BAT (+/- 5%)

Code des frais CFC		CHF TTC	% CFC 0 à 9
0	TERRAIN	30'000	0.04%
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	4'363'353	5.7%
2	BATIMENT	39'762'424	51.7%
	20 Excavation, terrassements	1'768'496	2.3%
	21 Gros Œuvre 1	12'687'064	16.5%
	22 Gros Œuvre 2	2'184'847	2.8%
	23 Installations électriques	7'323'130	9.5%
	24 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air	4'816'398	6.3%
	25 Installations sanitaires	2'324'968	3.0%
	26 Installations de transport	409'260	0.5%
	27 Aménagement intérieurs 1	4'066'966	5.3%
	28 Aménagement intérieurs 2	4'181'293	5.4%
3	EQUIPEMENTS	3'142'298	4.1%
4	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	5'720'666	7.4%
5	FRAIS SECONDAIRES	9'066'031	11.8%
6	HONORAIRES	10'894'405	14.2%
9	AMEUBLEMENT, DECORATION	3'971'510	5.2%
CFC 0-9	Total coûts de réalisation	76'950'689	100.0%
CFC 1-4	Total coûts du Projet	52'988'742	68.9%
CFC 3	Equipements	3'142'298	4.1%
CFC 6	Honoraires	10'894'405	14.2%

Code des coûts eCCC-Bât (F/12)		CHF TTC	% A à Z
A	TERRAIN	30'000	0.0%
B	TRAVAUX PREPARATOIRES	6'131'850	8.0%
C	GROS-ŒUVRE	12'687'064	16.5%
D	INSTALLATIONS	14'873'757	19.3%
E	REVETEMENT DE FACADES	2'184'847	2.8%
F	TOITURES (compris dans E)	-	
G	AMENAGEMENTS INTERIEURS	8'248'259	10.7%
H	INSTALLATIONS SPECIFIQUES	3'142'298	4.1%
I	ABORDS DE BATIMENTS	5'720'666	7.4%
J	AMEUBLEMENT, DECORATION	3'971'510	5.2%
V	ETUDE DE PROJET	10'894'405	14.2%
W	FRAIS SECONDAIRES	3'551'872	4.6%
Y	PROVISIONS	5'514'160	7.2%
Z	Taxe sur la valeur ajoutée	compris	0.0%
C à G	Total coûts de l'ouvrage	37'993'928	49.4%
B à W	Total coûts de réalisation	71'406'529	92.8%
A à Z	Total coûts d'investissement	76'950'689	100.0%



5 ANALYSE TECHNICO-ECONOMIQUE

5.1 SYNTHÈSE DES PRESTATIONS PRISES EN COMPTE

L'élaboration du DG a été établie sur la base des documents cités dans le § 2.1 ainsi que des éléments du contexte à prendre en compte.

Ont été pris en compte dans la présente estimation :

CFC 1 - Travaux préparatoires

Les prestations suivantes ont été prises en compte dans l'estimation du devis général :

- Les études géotechniques et d'eaux souterraines ;
- Les travaux de protection, démontage et démolition ;
- Les installations de chantier en commun ;
- Les fondations spéciales.

CFC 2 - Bâtiment

L'ensemble des travaux de terrassement, de gros œuvre, de toiture, de façades, d'installations techniques et de transport, d'aménagements intérieurs et de nettoyage du bâtiment.

CFC 3 - Equipements d'exploitation

Les équipements d'exploitations nécessaires au bon fonctionnement du futur bâtiment de la PI.

CFC 4 - Aménagements extérieurs

L'ensemble des prestations liées aux aménagements extérieurs.

CFC 5 - Frais secondaires et comptes d'attentes

Toutes les autorisations et taxes, les échantillons et reproduction, y compris :

- Le CFC 561 - surveillance de chantier ;
- Le CFC 582 – Renchérissement ;
- Le CFC 583 - Divers/imprévus (*) ;
- Le CFC 589 - Compte-rendu d'activités ;
- Les autres frais secondaires...

() Les divers et imprévus initialement fixés à 5% sont estimés par la DCO dans le cadre du devis général de ce projet à hauteur de 4,5 %.*

CFC 6 - Honoraires

Tous les honoraires d'architecte, d'ingénieur civil, d'ingénieurs spécialisés CVSE et MCR, de géomètre, de géotechnicien, d'acousticiens, d'ingénieurs en physique du bâtiment, d'architecte paysagiste, d'ingénieur AEAI, et autres spécialistes nécessaires pour la bonne exécution des travaux.

CFC 9 - Equipements mobiles

Selon estimations financières transmises par les utilisateurs pour l'ameublement, et par l'OCSIN pour les équipements informatiques et de télécommunication.



5.2 TABLEAU RECAPITULATIF DES COÛTS PAR CFC

Code des frais CFC		CHF TTC	% CFC 0 à 9
0	TERRAIN	30'000	0.04%
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	4'363'353	5.7%
2	BATIMENT	39'762'424	51.7%
	20 Excavation, terrassements	1'768'496	2.3%
	21 Gros Œuvre 1	12'687'064	16.5%
	22 Gros Œuvre 2	2'184'847	2.8%
	23 Installations électriques	7'323'130	9.5%
	24 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air	4'816'398	6.3%
	25 Installations sanitaires	2'324'968	3.0%
	26 Installations de transport	409'260	0.5%
	27 Aménagement intérieurs 1	4'066'966	5.3%
	28 Aménagement intérieurs 2	4'181'293	5.4%
3	EQUIPEMENTS	3'142'298	4.1%
4	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	5'720'666	7.4%
5	FRAIS SECONDAIRES	9'066'031	11.8%
6	HONORAIRES	10'894'405	14.2%
9	AMEUBLEMENT, DECORATION	3'971'510	5.2%
CFC 0-9	Total coûts de réalisation	76'950'689	100.0%
CFC 1-4	Total coûts du Projet	52'988'742	68.9%
CFC 3	Equipements	3'142'298	4.1%
CFC 6	Honoraires	10'894'405	14.2%

5.3 RECAPITULATIF DES COÛTS ET RATIOS

Code des frais CFC	Unité	CFC 0-9 Coûts de réalisation	CFC 1-4 Total coûts du Projet	CFC 6 Honoraires	CFC 2 Bâtiment
Coût total	CHF TTC	76'950'689	52'988'742	10'894'405	39'762'424
Proportion de répartition du coût	% CFC 0 à 9	100%	69%	14%	52%
Coût / m3 SIA 416	CHF TTC/m3 VB	1'463	1'007	207	756
Coût / surface de plancher	CHF TTC/m2 SP	5'213	3'590	738	2'694



6 CONCLUSION

Préavis financier, recommandation économiste OCBA :

Sur la base des documents remis et de l'examen du dossier, nous pouvons admettre pour le présent projet de loi investissement un montant de réalisation de 76'950'689,- CHF TTC, soit **77 millions de francs.**

A noter donc que les rubriques de renchérissement (CFC 582), de divers et imprévus fixés à 4,5% (CFC 583), et de charges salariales du personnel interne (CFC 589), font parties de ce rapport d'analyse technico-économique.

Genève, le mardi 13 octobre 2020

Rapport établi par :

Nourdine HASNAOUI, économiste OCBA



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments

POI THERMAL SLP

ANNEXE

DG PAR CFC 4 POSITIONS DU PL INVESTISSEMENT AU 07.10.2020

Comparatif des devis estimatifs des travaux

CFC	Descriptif	TVA		BBTKT 12.09.2018		TVA		BBTKT 07.10.2020		OCBA		OCASN	
		1.8%	Pi	Frs	0.00 Frs	Frs	0.00 Frs	Frs	0.00 Frs	Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
0	TERRAIN												
00	Etudes préliminaires	0.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
001	Etude pour appréciation de terrain, étude de faisabilité	0.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
002	Reconnaissance terrain	0.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
003	Expertises géotechniques	0.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
004	Frais d'établissement et plan de quartier ou plan directeur	0.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
005	Objets peints/écrits	0.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
006	Etude de l'impact sur l'environnement	0.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
009	Divers : Etudes préliminaires	0.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
01	Acquisition de terrain ou du droit de superficie												
011	Acquisition du terrain	0.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
012	Acquisition du droit de superficie	0.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
013	Acquisition du droit de sous-produit	0.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
014	Droits de bâtir	0.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
015	Forages et coupes dans béton et maçonnerie	0.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
018	Assainissement de sites contaminés	0.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
019	Divers : Acquisition de terre ou de droit de superficie	0.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
02	Frais accessoires, acquisition territoriale superficielle												
021	Droits de mutation	0.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
022	Frais de notaire	0.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
023	Incorporation au règlement local	0.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
024	Frais de vote pour le comité de gestion des services sociaux	0.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
025	Frais de justice et d'aveu	0.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
028	Commissions aux Intermédiaires	0.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
029	Droits de mutation, frais d'agencement parcellaires	0.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
03	Indemnités, servitudes, participations												
031	Indemnités de location et de vente	0.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
032	Détachement des terres	0.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
033	Contributions de servitudes	0.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
034	Régularisation de servitudes	0.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
035	Paiement d'établissements publics	0.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
038	Participation à l'amélioration foncière	0.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
037	Participation au remboursement et parcelaire	0.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs

Comparatif des devis estimatif des travaux

CFC	Descriptif	BBTKT 12.09.2018		BBTKT 07.10.2020		OCBA		Utilisateurs		OCBIN
		TVA	PI	Bâtiment (F)	Parking (F)	Communs	Couvert + Annex	Général	Motifs	
938	Participation des bordures	7.9%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Descriptif interne	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
939	Divers - Adhésifs, serrures, antiscission	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Descriptif interne	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
94	Finition avant le début des travaux	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
941	Constitution d'hypothèque sur le terrain	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Descriptif interne	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
942	Intérêts hypothécaires	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Descriptif interne	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
943	Intérêts sur droit de superficie	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Descriptif interne	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
944	Intérêts des banques	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Descriptif interne	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
945	Intérêts sur fonds propres	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Descriptif interne	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
946	Impôts fonciers	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Descriptif interne	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
946	Assurance avant le début de travaux	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Descriptif interne	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
948	Descriptif interne	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Descriptif interne	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
95	Coût des raccordements aux réseaux (hors de la parcelle)	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
951	Travaux divers	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Descriptif interne	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
952	Canalisations (recolement au réseau)	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Descriptif interne	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
953	Descriptif interne	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Descriptif interne	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
954	CVR (recolement au réseau)	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Descriptif interne	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
955	Eau et gaz (recolement au réseau)	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Descriptif interne	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
956	Travaux accésibles	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Descriptif interne	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
959	Divers - Coût de raccordement au réseau (hors de la parcelle)	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Descriptif interne	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
96	Voies accès (hors de la parcelle)	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
961	Routes	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Descriptif interne	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
962	Descriptif interne	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Descriptif interne	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
963	Vois navigable	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Descriptif interne	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
969	Divers - Valeur d'achat de la parcelle	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Descriptif interne	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	Ffs		490'000.00 Ffs	900'000.00 Ffs	143'840.00 Ffs	49'402.00 Ffs	3'129'255.54 Ffs	0.00 Ffs	997'166.00 Ffs
10	Relevés, Etudes géométriques	Ffs		0.00 Ffs	30'000.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	50'000.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Descriptif interne	1.2%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
101	Etudes géométriques	7.0%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Descriptif interne	7.0%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
102	Etudes Géométriques	7.0%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Descriptif interne	7.0%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
103	Etudes des Baux Souterrains	7.0%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Descriptif interne	7.0%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
104	Pens de nivelés, contrôles	7.0%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Descriptif interne	7.0%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
105	Investigations archéologiques	7.0%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Descriptif interne	7.0%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
106	Sondages de bâtiments	7.0%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Descriptif interne	7.0%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
107	Expertises	7.0%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Descriptif interne	7.0%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs

Comparatif des devis estimatifs des travaux

CFC	Descriptif	BBTKT 12.09.2018		TVA		BBTKT 07.10.2020	OCBA		Uilateurs		OCBIN
		PI	Parking [P]	7.9%	0.0% Fns		Bâtiment [P]	Parking [P]	Commun	Général	
136	Descriptif descriptif										
137	Descriptif descriptif										
138	Descriptif descriptif										
139	Descriptif descriptif										
140	Descriptif descriptif										
141	Descriptif descriptif										
142	Descriptif descriptif										
143	Descriptif descriptif										
144	Descriptif descriptif										
145	Descriptif descriptif										
146	Descriptif descriptif										
147	Descriptif descriptif										
148	Descriptif descriptif										
149	Descriptif descriptif										
150	Descriptif descriptif										
151	Descriptif descriptif										
152	Descriptif descriptif										
153	Descriptif descriptif										
154	Descriptif descriptif										
155	Descriptif descriptif										
156	Descriptif descriptif										
157	Descriptif descriptif										
158	Descriptif descriptif										
159	Descriptif descriptif										
160	Descriptif descriptif										
161	Descriptif descriptif										
162	Descriptif descriptif										
163	Descriptif descriptif										
164	Descriptif descriptif										
165	Descriptif descriptif										
166	Descriptif descriptif										
167	Descriptif descriptif										
168	Descriptif descriptif										
169	Descriptif descriptif										
170	Descriptif descriptif										
171	Descriptif descriptif										
172	Descriptif descriptif										
173	Descriptif descriptif										
174	Descriptif descriptif										
175	Descriptif descriptif										
176	Descriptif descriptif										
177	Descriptif descriptif										
178	Descriptif descriptif										
179	Descriptif descriptif										
180	Descriptif descriptif										
181	Descriptif descriptif										
182	Descriptif descriptif										
183	Descriptif descriptif										
184	Descriptif descriptif										
185	Descriptif descriptif										
186	Descriptif descriptif										
187	Descriptif descriptif										
188	Descriptif descriptif										
189	Descriptif descriptif										
190	Descriptif descriptif										
191	Descriptif descriptif										
192	Descriptif descriptif										
193	Descriptif descriptif										
194	Descriptif descriptif										
195	Descriptif descriptif										
196	Descriptif descriptif										
197	Descriptif descriptif										
198	Descriptif descriptif										
199	Descriptif descriptif										
200	Descriptif descriptif										

Comparatif des devis estimatif des travaux

CFC	Descriptif	BBTKT 12.09.2018		BBTKT 07.10.2020		OCBA		Uilateurs		OCBIN
		TVA	PI	Bâtiment (F)	Parking (F)	Communs	Général	Motifs	Informatique	
114.8	Remise de clés (006, 006, 006, 006)	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
114.9	Perchis (Arrosateurs, 0300ms de la route)	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
418	Aménagements intérieurs	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
115.2	Charpente métallique	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
115.3	Peinture intérieure et peinture pour les véhicules (20m2)	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
115.4	Appareillage de BMR W des moteurs CFC #13 pour la salle	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
115.5	Utilitaires (006, 006, 006, 006)	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
115.6	Préparation pour barrière de fermeture (ajout de son collage)	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
115.7	Ferronnerie intérieure en	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
115.8	Clôtures en aluminium	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
115.9	Clôtures en aluminium	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
419	Aménagements intérieurs	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
116.1	Aménagements intérieurs 2	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
116.2	Revêtements de sol	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
116.3	Revêtements de terre	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
116.4	Ferronnerie et codène	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
116.5	Travaux d'entretien des infrastructures	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
116.9	Divers - Aménagements intérieurs 2	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
419	Aménagements intérieurs	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
419	Aménagements intérieurs	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
42	Intégrité	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
421	Aménagement de jardins (parc paysan)	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
421	Per pour enduit/poutre (à la voir)	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
422	Clôtures	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
422	Clôtures	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
422	Clôtures	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
422	Clôtures	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
422	Clôtures	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
423	Equipements, engins	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
423	Equipements, engins	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
423	Equipements, engins	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
423	Equipements, engins	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
424	Places de jeux et de sport	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
424	Places de jeux et de sport	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
429	Divers - Jardins	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
429	Divers - Jardins	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
43	Equipement	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
439	Divers - Equipement	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
439	Divers - Equipement	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
44	Installations	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
443	Installations électriques	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
443	Installations électriques	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
443	Installations électriques	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
443	Installations électriques	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
444	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air, réfrigération	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
444	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air, réfrigération	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
446	Isolation à la chaux	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
446	Isolation à la chaux	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
446	Isolation à la chaux	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
446	Isolation à la chaux	7.2%	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs

Comparatif des devis estimatif des travaux

CFC	Descriptif	BBKTK 12.09.2018		BBKTK 07.10.2020		OCBA		Utilisateurs		OCBIN
		TVA	PI	Bâtiment (F)	Parking (F)	Communs	Couvert + Annex	General	Motifs	
446	Installations de transport	7.20 % Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
449	Divers - Installations	7.20 % Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Prévoir toujours un BBNF pour OMA 0.00 %	7.20 % %								
45	Conduites de raccordement aux réseaux (dans les parcs)	Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
451	Terrassements	7.20 % Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
452	Canalisations (raccordement au réseau)	Descriptif(s) interne	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
453	Électrofil (raccordement au réseau)	Descriptif(s) interne	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
454	Sauvegarde (raccordement au réseau)	Descriptif(s) interne	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
455	Eau de gaz (raccordement au réseau)	Descriptif(s) interne	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
456	Travaux à gros œuvre	Descriptif(s) interne	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
459	Divers - Colonne & raccordement à un réseau (dans les parcs)	Descriptif(s) interne	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Prévoir toujours un BBNF pour OMA 0.00 %	7.20 % %								
46	Voies de circulation (petits tracés)	Ffs	790000.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	579250.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
460	Voie d'arène	Descriptif(s) interne	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
461	Terrassements, infrastructures	Descriptif(s) interne	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
462	Prévoir toujours un BBNF en béton	Descriptif(s) interne	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
463	Travaux de superstructures	Descriptif(s) interne	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Mise en place de 3 paves dans à zone arène	7.20 % Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
464	Superstructures et voirie (les petits tracés)	Descriptif(s) interne	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
465	Conduites (industrielles), canalisations	Descriptif(s) interne	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
468	Equipements (second œuvre)	Descriptif(s) interne	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
469	Divers - Aériels terre	Descriptif(s) interne	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Prévoir toujours un BBNF pour OMA 0.00 %	7.20 % %								
47	Petits ouvrages d'art	Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
471	Évaluation	Descriptif(s) interne	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
472	Structure portante	Descriptif(s) interne	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
473	Travaux de superstructures	Descriptif(s) interne	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
474	Évaluation de l'eau	Descriptif(s) interne	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
475	Conduites (industrielles), canalisations	Descriptif(s) interne	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
477	Installations de transport	Descriptif(s) interne	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
478	Equipements (second œuvre)	Descriptif(s) interne	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
479	Divers - Poutres d'appui d'art	Descriptif(s) interne	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Prévoir toujours un BBNF pour OMA 0.00 %	7.20 % %								
48	Petits ouvrages souterrains	Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
481	Travaux d'excavation	Descriptif(s) interne	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
482	Révolements, voiles	Descriptif(s) interne	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs

Comparatif des devis estimatif des travaux

CFC	Descriptif	BBKTK 12.09.2018		BBKTK 07.10.2020		OCBA		Utilisateurs		OCBIN
		TVA	Pi	Bâtiment Pi	Parking Pi	Couvert + Annex	Communs	General	Motiers	
21.1	Essai de stabilité	7.20 %								
	Chargement des fondations	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
22	Murailles	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Chargement des murs en béton armé de 21.01.2020	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
23	Chargement des murs	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Chargement des murs en béton armé de 21.01.2020	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
24	Construction de documents, plans, hologrammes	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Plan de détail d'exécution, de documentation et... pour le carter	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
25	Documents produits (plans et photos)	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Document de planification en 3D de chantier	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
29	Divers	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Chargement des murs en béton armé de 21.01.2020	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
30	Documents produits (plans et photos)	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Document de planification en 3D de chantier	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
31	Assurances pour travaux en cours	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Assurance pour travaux en cours	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
32	Chargement des murs	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Chargement des murs en béton armé de 21.01.2020	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
33	Faïence en carrelage pendant la durée des travaux	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Chargement des murs en béton armé de 21.01.2020	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
39	Divers - Assurance	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Assurance pour travaux en cours	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
34	Fournissement à partir du début des travaux	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Chargement des murs en béton armé de 21.01.2020	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
41	Travaux de préparation et aménagement	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Chargement des murs en béton armé de 21.01.2020	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
42	Intérêt sur crédit de construction, frais bancaires	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Chargement des murs en béton armé de 21.01.2020	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
43	Intérêt sur droit de superficie	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Chargement des murs en béton armé de 21.01.2020	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
44	Intérêt sur fonds propres	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Chargement des murs en béton armé de 21.01.2020	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
46	Impôts fonciers pendant la durée des travaux	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Chargement des murs en béton armé de 21.01.2020	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
48	Remplacement	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Chargement des murs en béton armé de 21.01.2020	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
49	Divers - Aménagement à partir du début des travaux	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Chargement des murs en béton armé de 21.01.2020	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
55	Présence de maître d'ouvrage	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Chargement des murs en béton armé de 21.01.2020	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
57	Etude d'exécution (programme)	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Chargement des murs en béton armé de 21.01.2020	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
58	Surveillance des travaux	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Chargement des murs en béton armé de 21.01.2020	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
59	Divers - Aménagement de nature d'ouvrage	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Chargement des murs en béton armé de 21.01.2020	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
56	Autres frais accessoires	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Chargement des murs en béton armé de 21.01.2020	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
61	Frais de démarrage des travaux, démarrage de 24.02.2020	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Chargement des murs en béton armé de 21.01.2020	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
62	Frais de démarrage des travaux, démarrage de 24.02.2020	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Chargement des murs en béton armé de 21.01.2020	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs

Comparatif des devis estimatif des travaux

CFC	Descriptif	BBTKT 12.09.2018		BBTKT 07.10.2020		OCBA		Utilisateurs		OCBIN
		TVA	Pi	Bâtiment (P)	Parking (P)	Communs	General	Mobiliers	Informetique	
704	Entretien	7.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
704.1	Entretien câbles	7.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
704.1.1	Entretien câbles	7.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
704.7	Visites clients, réalisations et démontage d'équipement	7.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
704.8	Accessoires	7.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
704.9	Accessoires	7.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
705	Installation de matériel	7.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
705.0	Appareils de puissance linéaires	7.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
705.1	Appareils de puissance linéaires	7.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
705.2	Appareils de puissance linéaires	7.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
705.3	Appareils de puissance linéaires	7.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
705.4	Alimentation électrostatique	7.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
705.5	Alimentation électrostatique	7.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
705.6	Accessoires	7.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
705.9	Divers, Installation, divers	7.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
706	Technique spéciale de diagnostic	7.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
706.0	Thermographie	7.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
706.1	Thermographie	7.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
706.8	Accessoires	7.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
706.9	Accessoires	7.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
709	Divers, Diagnostic	7.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Installation de matériel	7.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Prix payables sur BBTKT pour OMB 0.0%	0.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
71	Montage	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
71.0	Montage central	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
71.0.1	Centrale de montage	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
71.0.2	Centrale de montage	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
71.0.3	Accessoires	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
71.0.9	Divers, Montage central	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Installation de matériel	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
711	Mobiliers de surveillance	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
711.0	Mobiliers de surveillance	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
711.1	Mobiliers de surveillance	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
711.2	Mobiliers de surveillance	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
711.3	Mobiliers de surveillance	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
711.9	Divers, Mobiliers de surveillance	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Installation de matériel	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
713	Mobiliers de montage de surveillance	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
713.0	Mobiliers de montage de surveillance	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
713.1	Mobiliers de montage de surveillance	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
713.2	Mobiliers de montage de surveillance	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
713.3	Mobiliers de montage de surveillance	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
713.9	Divers, Mobiliers de montage de surveillance	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Installation de matériel	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
718	Emplois, surveillance	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
718.0	Emplois, surveillance	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
718.1	Emplois, surveillance	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
718.2	Emplois, surveillance	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
718.3	Emplois, surveillance	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
718.4	Emplois, surveillance	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
718.9	Divers, Emplois, surveillance	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Installation de matériel	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
719	Divers, montage	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Prix payables sur BBTKT pour OMB 0.0%	0.0%		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
72	Traitement et toiles	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
72.0	Traitement et toiles	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
72.0.1	Traitement et toiles	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
72.1	Appareils et portiques	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
72.1.1	Appareils et portiques	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
72.1.2	Appareils et portiques	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
72.1.3	Appareils et portiques	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
72.1.9	Divers, Appareils et portiques	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
72.2	Appareils de soins généraux	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
72.2.1	Appareils de soins généraux	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
72.2.2	Appareils de soins généraux	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
72.2.9	Divers, Appareils de soins généraux	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
721	Appareils de soins spécifiques	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
721.0	Appareils de soins spécifiques	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs

Comparatif des devis estimatif des travaux

CFC	Descriptif	BBTKT 12.09.2018		BBTKT 07.10.2020		OCBA		Utilisateurs		OCBIN
		TVA	PI	Bâtiment (F)	Parking (F)	Communs	Couvert + Annex	General	Motifs	
74.8	Divers - Travaux de nettoyage	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
74.9	Divers - Nettoyage de dégraisage	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
	Plafond peint par BBTKT pour OMA 0.00 %	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
75	Techniques de mesure et d'analyse		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.0	Intégrateur et logiciel de mesures	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.0	Motivations de laboratoires	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.0.5	Contraintes de motricité	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.0.6	Syllabes et décodage	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.0.8	Accessoires	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.0.9	Divers - Travaux et matériaux de mesures	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.1	Design et logiciel de matériels		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.1.0	Design et logiciels	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.1.1	Adaptation de logiciels	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.1.2	Formes de laboratoires	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.1.3	Éléments	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.1.4	Formes de laboratoires	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.1.5	Divers - Travaux et matériaux de mesures	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.2	Appareils et équipements thermiques		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.2.0	Éléments et composants	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.2.1	Éléments et composants	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.2.2	Appareils de chauffage	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.2.3	Batteries	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.2.4	Rechargeurs de piles et de batteries	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.2.5	Matériaux de laboratoire	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.2.6	Appareils et équipements thermiques	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.2.8	Accessoires	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.2.9	Divers - Appareils et équipements thermiques	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.3	Appareils et équipements optiques		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.3.0	Accessoires électroniques	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.3.1	Accessoires électroniques	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.3.2	Vidéoconferencing	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.3.3	Accessoires de logiciels	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.3.4	Accessoires	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.3.5	Divers - Appareils et équipements optiques	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.4	Appareils et équipements		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.4.0	Appareils et équipements optiques et photographiques	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.4.1	Appareils et films	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.4.2	Photocopieurs et absorption thermique	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.4.3	Chromatographie	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.4.4	Appareils et équipements optiques et photographiques	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.4.5	Techniques de dosage	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.4.6	Techniques de dosage	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.4.7	Appareils pour l'analyse de composition	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.4.8	Accessoires	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.4.9	Divers - Appareils et équipements optiques	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.6	Appareils spécifiques de pharmacie		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.7	Domotique		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.8	Divers - Travaux et matériaux de mesures et d'analyse	7.20 %	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
76.9	Nettoyage, désinfection, stérilisation		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
77	Nettoyage, désinfection, stérilisation		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
77.0	Appareils de nettoyage et de séchage		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
77.0.1	Appareils de nettoyage et de séchage		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
77.0.2	Appareils de nettoyage et de séchage		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs
77.0.3	Appareils de nettoyage et de séchage		0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs	0.00 Frs

Descriptif et devis estimatif

Comparatif des devis estimatif des travaux

CFC	Descriptif	BBTKT 12.09.2018		BBTKT 07.10.2020		OCBA		Utilisateurs		OCBIN
		TVA	PI	Bâtiment (F)	Parking (F)	Communs	Couvert + Annex	Général	Motifs	
775.3	Matériaux	7.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
775.8	Accessoires	7.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
770.9	Divers. Appareils de nettoyage et de séchage	7.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
771	Appareils de climatisation	7.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
771.1	Appareils de climatisation	7.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
771.8	Accessoires	7.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
771.9	Divers. Appareils de ventilation	7.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
775	Descriptif/lot terrain									
775.1	Matériaux	7.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
775.2	Matériaux techniques non classés	7.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
772.8	Accessoires	7.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
772.9	Divers. Installateurs	7.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
775	Descriptif/lot terrain									
775.1	Construction de véhicule	2.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
775.2	Construction de véhicule	2.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
775.3	Distribution de vapeur	7.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
775.9	Divers. Production de chaleur	0.00%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
779	Divers. Nettoyage, distributions, installations	7.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Descriptif/lot terrain									
78	Auxiliaires	7.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
780	Fournitures médicales	7.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
	Descriptif/lot terrain									
	PI pour prix/lot sur BMDV, pour OMA, 0.05%									
8	EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS MEDICALES			0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
80	Mobilier			0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
802	Armoires, armoires et casiers	7.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
802.1	Armoires, armoires et casiers	7.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
802.2	Techniques de soins	2.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
802.6	Techniques de mesure et d'analyse	7.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
802.7	Nettoyage, distribution et ventilation	7.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
802.9	Divers. Armoires, armoires et casiers	7.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
803	Divers. Armoires									
803.0	Diagnostique (tablets)	7.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
803.2	Techniques de soins	7.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
803.8	Techniques de mesure et d'analyse	7.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
803.9	Nettoyage, distribution et ventilation	7.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
803.9	Divers. Tables	2.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
803.9	Divers. Tables	2.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
804	Biopuces									
804.0	Diagnostique (logiciel)	7.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
804.2	Techniques de soins	7.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
804.9	Divers. Tables	2.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
805	Lits et Couchettes									
805.0	Diagnostique (lits et couchettes)	7.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
805.1	3x3 allées avec tables	7.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
805.2	Techniques de mesure et d'analyse	7.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
805.9	Divers. Lits et couchettes	2.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
806	Descriptif/lot terrain									
806	Petit mobilier médical	7.91%		0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs	0.00 Ffs
806	Descriptif/lot terrain									
806	Descriptif/lot terrain									
	PI pour prix/lot sur BMDV, pour OMA, 0.05%									
	Descriptif/lot terrain									



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé
Office cantonal de la détention
Direction générale

DG OCD
Case postale 1229
1211 Genève 26

Carouge, le 11 mars 2020

Annexe 6 : Notice d'orientation sur les mesures de contrainte

Notice d'orientation sur les mesures de contrainte en application de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, du 16 décembre 2005 (LEI ; RS 142.20) et leur mise en œuvre dans le cadre du Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 76'700'000 francs en vue de la construction d'un bâtiment pour la Police Internationale (PI), du Centre de Coopération policière et douanière franco-suisse (CCPD), ainsi que d'un centre de détention administrative de 50 places sur le site du Bois-Brulé (CDBB), commune du Grand-Saconnex

1. Compétences légales des cantons et planification de la détention administrative en lien avec le droit des étrangers

1.1 Les mesures de contrainte

En application des articles 73 et suivants de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, du 16 décembre 2005 (LEI ; RS 142.20), les cantons sont compétents dans l'application des mesures de contrainte prévues par le droit des étrangers.

C'est ainsi que des personnes faisant l'objet d'une décision de renvoi de Suisse, dans le domaine de l'asile ou dans celui des étrangers, ou d'une expulsion judiciaire, selon l'article 66a du code pénal suisse (CP), peuvent être placées en détention administrative dans l'attente de leur départ effectif, notamment en cas d'indice de soustraction audit renvoi ou si la procédure d'identification ou d'obtention d'un laissez-passer est encore en cours au niveau fédéral.

Le CDBB accueillera les personnes placées en détention administrative par les autorités migratoires du canton de Genève dans l'attente de leur renvoi ou de leur expulsion judiciaire. Il accueillera aussi les requérants d'asile déboutés placés en détention administrative par les services de migration des autres cantons de la région romande, pour les derniers jours précédant leur départ effectif de Suisse.

Le centre hébergera également les requérants d'asile déboutés et les étrangers placés en détention administrative par des cantons des autres régions durant la phase précédant directement un départ par la contrainte de l'Aéroport international de Genève pour les destinations qui y sont desservies¹.

¹ Il en va de même pour l'Aéroport de Zürich-Kloten, pour les destinations qu'il dessert.

1.2 Planification des places de détention administrative

En lien avec la restructuration du domaine de l'asile, la Confédération, de concert avec les cantons, a travaillé sur une plus grande rationalisation basée, entre autres, sur le renforcement des structures de détention administrative et, pour la région de la Suisse romande, une implantation le plus près possible d'un aéroport international de départ².

Le canton de Genève disposera également d'un centre fédéral de départ sur son territoire connecté à son aéroport et qui sera voisin du CDBB.

Il sied également de préciser qu'à l'enseigne de l'Aéroport de Zürich-Kloten, l'Aéroport international de Genève est devenu un point de contrôle de frontière extérieure de l'espace Schengen³.

1.3 Lien avec un autre centre de détention administrative

Le CDBB aura uniquement pour but d'assurer la détention durant les 24 dernières heures avant le départ depuis l'Aéroport, et sera subordonné administrativement à un autre centre de détention administrative.

2. Concept général de fonctionnement

2.1 Généralités

La réalisation de 50 places de détention pour une durée de 24 heures au maximum, correspond à la période précédant immédiatement le départ du vol.

Confrontés à des personnes présentant un fort niveau de stress, en raison de la privation de liberté découlant de la mesure de contrainte ou plus généralement de l'échec d'un projet de migration et d'un retour au pays forcé, la prise en charge doit être particulièrement adaptée à ce facteur.

L'idée est d'assurer une transition apaisée vers l'avion de la personne renvoyée, ceci dans un processus de préparation active au départ de Suisse (transfert dans une infrastructure liée à l'aéroport, lieu détaché d'un établissement de privation de liberté dans lequel elle a séjourné durant plusieurs semaines ou plusieurs mois).

Pour les personnes acheminées au CDBB quelques heures avant le départ du vol à destination de son pays de provenance, le Centre fait office de salle d'attente sécurisée, de manière à pouvoir garantir qu'il ne se soustraie pas au renvoi.

L'objectif est de rendre l'exécution du départ la plus facile possible. Cette phase est consécutive à la période de détention administrative en établissement durant laquelle, la question du renvoi a déjà pu être abordée avec les intéressés.

Pour les étrangers qui ne collaborent pas entièrement, la phase de détention durant les 24 dernières heures sert à convaincre ces derniers de l'issue incontournable du départ.

Durant cette phase, les aspects d'intendance sont également abordés en vue du vol, tels que la situation socio-administrative entre le départ de Suisse et l'arrivée dans le pays de destination, les soins médico-pharmaceutiques, les effets personnels et les bagages, les contacts avec la famille ou les proches, la réception de colis en faveur du détenu, un système de remise et notification du viatique, présentation des agents d'escorte, etc.

² Planification générale de la restructuration du domaine de l'asile, Rapport final, Groupe de travail Restructuration sur mandat du DFJP, CCDJP et CDAS, fév. 2014, page 87.

³ SEM, Frontière extérieures de la Suisse, Aéroports de catégories A (<https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/einreise/aussengrenzen-ch-dfi.pdf>).

Des entretiens individuels sont menés pour gérer et expliciter tous les aspects de la préparation du vol et plus généralement du départ.

Des compétences éprouvées en matière de gestion de conflit, une connaissance poussée des caractéristiques socio-ethniques des étrangers renvoyés est indispensable, pour le personnel qui gèrera le CDBB.

2.2 Prise en charge du détenu et locaux

- Admission (secteur Entrée/sortie)

L'admission au greffe du CDBB est gérée de manière interdisciplinaire par la Police internationale et par les agents de détention de l' OCD.

- Secteur cellulaire

Les cellules sont soit doubles 18m2 soit collectives pour accueillir 4 personnes (32 m2).

Les cellules sont conformes aux standards d'exécution de la détention administrative et sont équipées de sanitaires (douches /WC) avec fenêtre permettant l'accès de la lumière naturelle.

- Repas

Vu la brièveté du séjour dans le CDBB, les repas ne sont pas préparés à l'intérieur de la structure, mais sont externalisés pour être uniquement réchauffés sur site.

- Occupation

Vu la brièveté du séjour dans le CDBB, aucune activité occupationnelle n'a lieu.

- Dépôt des effets personnels - bagages

Les détenus peuvent garder leurs effets personnels compatibles avec un contrôle adéquat de l'ordre de la cellule et avec le but de la détention.

Les bagages sont stockés jusqu'au départ effectif du CDBB en vue de prendre l'avion.

- Visites

Les visites privées ne sont pas admises.

Les visites de mandataires professionnellement qualifiés peuvent être autorisées, à titre exceptionnel, pour régler un problème juridique de dernière minute.

- Service médical

Un service médical est assuré en faisant appel à un médecin de ville ou aux services d'urgence. Les locaux comprennent une infirmerie équipée.

- Assistance spirituelle

En cas de besoin, du matériel de prière est mis à disposition des personnes détenues. Un entretien avec un aumônier ainsi que d'autres personnes chargées de l'accompagnement spirituel, philosophique ou religieux reste possible et peut être organisé dans une salle d'audition.

- Sécurité

La sécurité des infrastructures et des usagers est assurée par la Police internationale, dès lors que le bâtiment est partagé entre plusieurs utilisateurs.

Pour garantir la sécurité des détenus, en particulier, lorsqu'une personne présente des signes patents d'auto ou d'hétéro-agressivité, les agents de détention peuvent la placer dans une cellule à l'équipement réduit à des fins d'hypostimulation.

Vu la brièveté du séjour, l'ouverture d'une procédure disciplinaire n'a pas de sens, sauf en cas d'annulation du vol et de retour vers l'établissement principal (voir chiffre 1.3, ci-dessus).

- **Horaires de fonctionnement**

Le fonctionnement du CDBB est tributaire des horaires des avions au départ de l'aéroport, si bien que les mouvements d'entrée et de sortie des personnes détenues sont calqués sur ces horaires.

En guise d'illustration, la statistique de départ met en évidence le lien entre le nombre de séjours au SARA et les tranches horaires qui correspondent aux vols de départ.

Traitement des DEPU (basé sur 75 jours)

	0600 - 0800	0800 - 1100	1100 - 1300	1300 - 1500	1500 - 1700	1700 - 1900	
lundi	17	4	26	12	11	7	12%
mardi	34	14	26	2	13	3	15%
mercredi	28	6	26	0	3	10	27%
jeudi	23	13	17	9	6	2	11%
vendredi	17	7	28	3	14	6	12%
samedi	19	0	3	2	2	0	23%
dimanche	0	0	2	0	0	0	0%
	23%	18%	21%	7%	12%	7%	



Philippe Bertschy
Directeur général

	EPM DE ORANGE Société par Actions Simplifiées RCS ORANGE 338 375 123 456 SIREN 338 375 123 456
PROJET	
NOM :	
ADRESSE :	
DATE :	
PROJETANT	
NOM :	
ADRESSE :	
DATE :	
PROJETE	
NOM :	
ADRESSE :	
DATE :	
PROJET	
NOM :	
ADRESSE :	
DATE :	



ETAT DE GENÈVE



LE CONSEIL D'ÉTAT

LE CONSEIL GÉNÉRAL

LE DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ

LE DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIQUE

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉNERGIE

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉQUIPEMENT

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

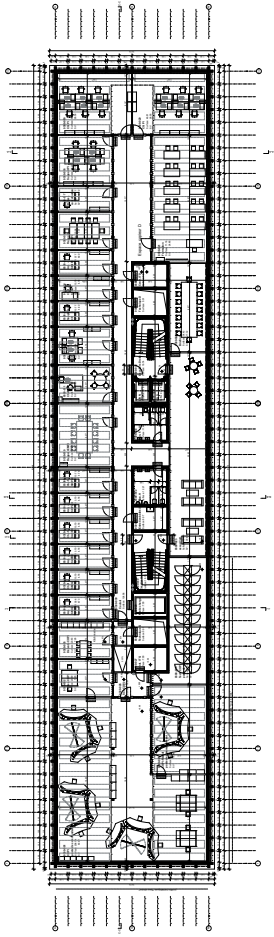
LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION

LE DÉPARTEMENT DE L'ÉVALUATION





ETAT DE GENÈVE

LE DÉPARTEMENT DE LA CONSTRUCTION

LE SERVICE DE LA CONSTRUCTION

CONSTRUCTION 100

PROJET DE PERMIS DE CONSTRUCTION

PROJET DE PERMIS DE CONSTRUCTION

PROJET DE PERMIS DE CONSTRUCTION

PROJET DE PERMIS DE CONSTRUCTION

PROJET DE PERMIS DE CONSTRUCTION

PROJET DE PERMIS DE CONSTRUCTION

PROJET DE PERMIS DE CONSTRUCTION

PROJET DE PERMIS DE CONSTRUCTION

PROJET DE PERMIS DE CONSTRUCTION

PROJET DE PERMIS DE CONSTRUCTION

PROJET DE PERMIS DE CONSTRUCTION

PROJET DE PERMIS DE CONSTRUCTION

PROJET DE PERMIS DE CONSTRUCTION

PROJET DE PERMIS DE CONSTRUCTION

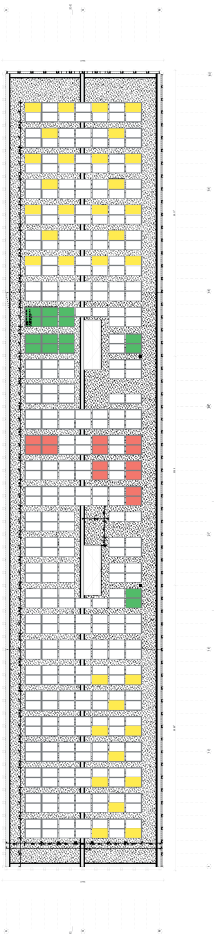
PROJET DE PERMIS DE CONSTRUCTION

PROJET DE PERMIS DE CONSTRUCTION

PROJET DE PERMIS DE CONSTRUCTION

PROJET DE PERMIS DE CONSTRUCTION

- COULEUR
- PROFIL
- PROFIL



ETAT DE GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

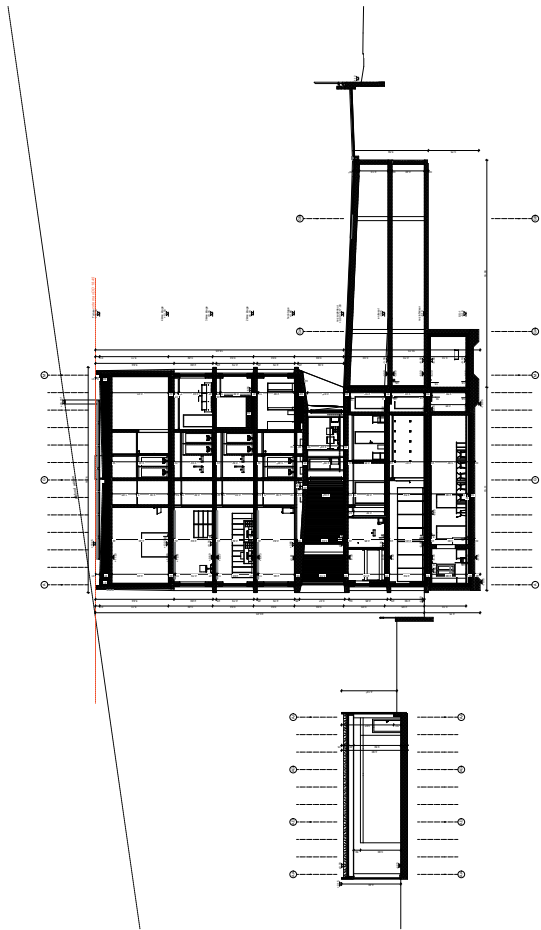
DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE

DEPARTMENT OF THE CITY OF GENÈVE





ETAT DE GENÈVE

DEPARTMENT OF ARCHITECTURE
 ARCHITECTURE DE L'ÉTAT DE GENÈVE
 11, RUE DE LA POSTE - 1201 GENEVE

PROFESSIONNELS LIÉS À
 L'ÉTAT DE GENÈVE

PROFESSIONNELS EN
 ARCHITECTURE

DOCUMENT DE PROJET

PROJET DE TRAVAUX DE RÉNOUVELLEMENT DE LA
 MAISON COMMUNALE DE LA VILLE DE GENÈVE

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

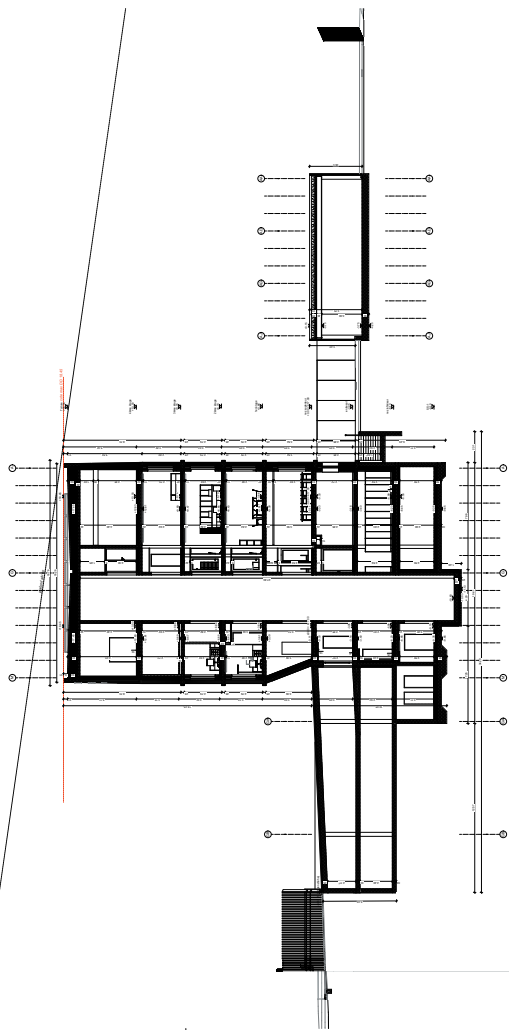
PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT

PROJETANT



1 2 3 4 5 6 10 15

